



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 ET PERSPECTIVES 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2017

SOMMAIRE

Préambule	p. 4
Centre Inffo, opérateur de l'État investi d'une mission de service public	p. 6
La gouvernance de Centre Inffo	p. 8
Informier pour soutenir les politiques publiques	p. 10
L'expertise de Centre Inffo au service de ses partenaires	p. 16
Accompagner les Régions dans leurs nouvelles priorités	p. 18
Centre Inffo, au carrefour de l'Europe et de la francophonie	p. 20
2017 : Accompagner les professionnels au plus près des évolutions	p. 22
Piloter la performance de Centre Inffo	p. 28
Poursuivre le plan de développement des ressources de Centre Inffo	p. 30

ANNEXES

Textes officiels	p. 34
Partenariats institutionnels de Centre Inffo formalisés par voie de convention	p. 37
Parutions de la presse d'actualité	p. 38
Principales bases de données de Centre Inffo en accès libre	p. 39
Centre Inffo en ligne	p. 40
Le portail Orientation pour tous	p. 44
Liste des sigles	p. 47

Préambule

« **V**otre association joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information, notamment auprès de l'ensemble de nos partenaires traditionnels, et je suis très attachée aux missions qui vous ont été confiées. Elles sont essentielles », indiquait Madame Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social à l'occasion des 40 ans de Centre Inffo, fin 2016.

Ainsi, durant l'année écoulée, Centre Inffo a accompagné l'État, les partenaires sociaux, les Régions et plus généralement les acteurs économiques et le grand public dans l'appropriation des nombreuses évolutions du champ de la formation. Qu'il s'agisse de contribuer à la mise en œuvre du décret qualité, des actions de formation aux côtés

du CNEFOP et de la DGEFP, de diffuser les nouveautés de la loi Travail spécifiques à la formation en partenariat avec le ministère et les Carif-Oref, de contribuer au déploiement du conseil en évolution professionnelle ou plus généralement d'animer le débat public.

Le 5^e contrat d'objectifs et de moyens avec l'État pour la période 2016-2019 signé le 31 janvier 2016 est venu renforcer la légitimité d'acteur national de Centre Inffo, en complémentarité avec les Régions et y compris au niveau européen et international. Il en a fait un opérateur majeur dans la promotion de la loi du 5 mars 2014 et dans l'accompagnement des acteurs de la formation. Centre Inffo a ainsi informé les Régions sur les nouvelles configurations régionales par une action dynamique vers les nouveaux élus et le renforcement des liens de coopération avec les Carif-Oref.

En 2016, plus de 4,3 millions de personnes ont visité le portail Orientation-pour-tous. Une nouvelle version a été mise en ligne, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes institutionnelles, et des branches professionnelles constituant le comité éditorial de cet outil reconnu d'information et d'orientation pour le grand public.

L'UHFP 2016 a aussi connu un succès inégalé avec une fréquentation en hausse de 25 %. La présence notamment de la ministre, de la DGEFP et de l'ensemble des parties prenantes a confirmé la reconnaissance de cette manifestation qui a rassemblé plus de 750 participants autour de 159 personnalités et experts.



Julien Nizri
Directeur général

Parce que Centre Inffo se veut aussi garant de la continuité territoriale en matière de formation professionnelle, la 1^{re} URCOM, organisée par l'OPRF en partenariat avec Centre Inffo, s'est tenue en octobre 2016 à Cayenne en présence de 7 collectivités d'outre-mer et de Madame Myriam El Khomri. Le succès de cet événement a démontré l'importance pour les représentants (élus, collectivités, opérateurs) ultramarins d'avoir la possibilité de se rencontrer.

En 2017, Centre Inffo mettra toute son énergie pour relayer et valoriser les stratégies, priorités et dispositifs du champ « emploi, formation, orientation professionnelle » portés par l'État, les Régions, l'Europe et les partenaires sociaux. Dans le cadre de sa mission de service public, l'association renforcera sa présence auprès des décideurs publics et des instances nationales.

2017 sera l'année de mise en œuvre des politiques orientation, formation et apprentissage des nouvelles Régions. Centre Inffo se mobilisera pour accompagner les acteurs de ces changements et informer sur leurs stratégies dans le prolongement des 1^{res} Assises nationales de l'information sur la formation organisées début 2017, en lien avec RCO et en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine.

Si Centre Inffo se définit avant tout par sa mission de service public sur la formation permanente, il se doit néanmoins d'assurer l'équilibre de son budget. Pour cela, Centre Inffo poursuivra en 2017 le plan de développement de ses ressources propres



Louis-Charles Viossat
Président du conseil d'administration

avec pour priorité d'accroître sa notoriété et sa visibilité, de rationaliser et optimiser l'offre de service existante, de développer une nouvelle offre commerciale.

Centre Inffo a enfin mis en place une démarche « d'opérateur responsable » qui marque la volonté d'un pilotage de la performance. En 2016, l'association a ainsi développé une démarche globale de contrôle interne et poursuivra en 2017 ses efforts en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Centre Inffo pourra compter sur l'implication de ses salariés et sur le soutien indéfectible de son conseil d'administration pour relever les nombreux défis qui l'attendent en 2017.

Louis-Charles Viossat
Président du conseil d'administration

Julien Nizri
Directeur général

CENTRE INFFO, OPÉRATEUR DE L'ÉTAT INVESTI D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

*Centre Inffo, l'expert formation depuis
40 ans au service des salariés
et des demandeurs d'emploi, des pouvoirs
publics, des partenaires sociaux et de
l'ensemble des acteurs de la formation
et de l'orientation tout au long de la vie.*



La mission

Centre Inffo est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1976 et chargée de développer l'information sur la formation permanente. Centre Inffo constitue ainsi l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelles.

Centre Inffo a pour mission d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation à destination, plus particulièrement, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Il intervient dans le cadre des politiques publiques : nationales, européennes (à travers sa position de référent national auprès du Cedefop) et territoriales. Il réalise cette mission en liaison avec les dispositifs régionaux d'information, en particulier avec les Carif-Oref.

Centre Inffo est maître d'œuvre du portail Orientation pour tous (le portail de l'État, des partenaires sociaux et des Régions).

Centre Inffo intervient pour l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle, lesquels ont vocation à accueillir, informer, conseiller, orienter ou assister le public.

2016-2019 : LE 5^E CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Les conditions de réalisation et de suivi des missions de service public de l'association font l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec l'État. Elles se concrétisent par la signature d'un cinquième contrat d'objectifs et de moyens couvrant la période 2016-2019 après plus de six mois d'échanges entre les administrateurs et l'État.

Ce contrat signé le 29 janvier 2016 à Biarritz lors de la 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle renforce la légitimité d'acteur national de Centre Inffo en complémentarité avec les Régions, en fait un opérateur majeur dans la promotion des politiques publiques et dans l'accompagnement des acteurs de la formation et du développement des compétences dans les évolutions du contexte économique et social.

S'inscrivant dans une logique de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels, il s'agit, aussi, de mettre à disposition du grand public des dispositifs numériques d'orientation, d'information et de formation.

ET SES 4 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1. Contribuer au développement de la formation sur l'ensemble du territoire national en diffusant au bénéfice des institutionnels et des particuliers les informations permettant à chacun de s'approprier les dispositifs de formation professionnelle
2. Accompagner la dématérialisation du secteur de la formation
3. Participer activement à l'information et au soutien des personnes bénéficiaires finales de la formation et du développement des compétences
4. Renforcer la professionnalisation et l'information des acteurs des ressources humaines, de l'orientation et la formation

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Développement de la formation

- Assurer à l'État une capacité d'expertise complémentaire
- Rechercher les complémentarités entre les politiques et outils nationaux et régionaux
- Appuyer les instances en charge de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la certification
- Accompagner les partenaires sociaux
- Contribuer à la continuité territoriale (DROM et Mayotte) et au rayonnement français (Europe, francophonie, international)
- Animer le débat public

2. Dématérialisation

- Contribuer à la standardisation des systèmes d'information dédiés à l'orientation et à la formation
- Renforcer l'expertise dans le traitement documentaire de la formation
- Promouvoir l'accessibilité des outils numériques de la formation aux porteurs de handicap

3. Soutien aux bénéficiaires finals de la formation et du développement des compétences

- Faciliter l'orientation des actifs pour le choix des métiers, formations et périodes d'alternance par des outils numériques
- Mettre à leur disposition des informations vulgarisées et gratuites
- Diffuser largement des publications thématiques

4. Professionnalisation

- Contribuer à la cohérence interrégionale et interréseaux du conseil en évolution professionnelle
- Mettre à disposition des outils de professionnalisation
- Contribuer à la certification professionnelle des professionnels de la formation et de l'orientation

La gouvernance de Centre Inffo

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'identité de Centre Inffo repose très largement sur le lien singulier qui unit sa gouvernance quadripartite à son objet social et à sa mission.

Présidé par Louis-Charles Viossat, le conseil d'administration de Centre Inffo est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo). Ses membres sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Article 3 du décret constitutif de Centre Inffo : « *Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées (...) Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.* »

Composition du CA de Centre Inffo

Collège des employeurs

Bernadette Abadie (MT)	MEDEF
Alain Druelles (MT)	MEDEF
Juliette Elkaim (MT)	MEDEF
Pierre Courbebaisse (MT)	CGPME
Jean-Pierre Jousse (MS)	CGPME
Isabelle Bricard (MT)	UPA
Patrice Guezou (MS)	CCI France
Céline Maginot (MT)	FNSEA
Jérôme Lachaux (MS)	FNSEA

Collège des syndicats de salariés

Dominique Jeuffrault (MT)	CFE-CGC
Anne Lecrenais (MS)	CFE-CGC
Daniel Jamme (MT)	CFDT
Marie-Pierre Sinou (MS)	CFDT
Cathy Gasperment (MT)	CFTC
Jean-Pierre Koechlin (MS)	CFTC
Magali Bourdon (MT)	CGT
Djamal Teskouk (MS)	CGT
Michel Fortin (MT)	CGT-FO
Nicolas Faintrenie (MS)	CGT-FO
Jean-Claude Tricoche (MT)	UNSA
Jean-Marie Truffat (MS)	UNSA

NB : 3 postes restent à pourvoir au CA :
dans le collège employeurs (3 MS Medef).

Les statuts de Centre Inffo précisent que :

- le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative (article 12) ;
- deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative (article 3).

MT : membre titulaire - MS : membre suppléant

Collège des pouvoirs publics

Christine Schmitt (MT)	Chargée de mission à la sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP.
Brigitte Morfin (MS)	Sous-direction des politiques de formation et du contrôle, DGEFP
Yves Beauvois (MT)	Chef du bureau de la formation professionnelle continue, sous-direction des lycées, Direction de l'enseignement scolaire, MENESR
Christine Bruniaux (MS)	Chef du département Stratégie, formation et emploi, MESR
Agnès Zobel (MT)	Chef du bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Béatrice Marchand (MS)	Chargée de mission au bureau de la formation et de l'emploi industriel, DGE
Yveline Guegan (MT)	Chef du bureau des partenariats professionnels, sous-direction des politiques de formation et d'éducation, service de l'enseignement technique, Direction générale de l'enseignement et de la recherche, MAAF
Philippe Joly (MS)	Adjoint au chef du bureau des partenariats professionnels, MAAF
Charles Fournier (MT)	Vice-président de la Région Centre-Val de Loire, Régions de France
Véronique Marchet (MT)	Présidente de la Commission formation professionnelle, Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, Régions de France
Muriel Verges-Caullet (MS)	Présidente de la Commission apprentissage et formation professionnelle, Région Bourgogne-Franche-Comté, Régions de France
Isabelle Gaudron (MS)	Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Régions de France

Collège des personnalités qualifiées

Louis-Charles Viossat	Inspecteur général des affaires sociales
Jacques Bahry	Président du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD)
Charlotte Duda	Directrice des ressources humaines, Stream International
Marie-Thérèse Geffroy	Présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)
George Asseraf	Président de la Commission nationale de la Certification professionnelle
Laure Coudret-Laut	Directrice de l'Agence Erasmus + France Éducation Formation

Membres honoraires : Jean-Luc Burgunder - Marcel Caballero

Le Commissaire du Gouvernement :

Cédric Puydebois, Sous-Directeur des politiques de formation et du contrôle, DGEFP

Les contrôleurs d'État :

Alain Casanova, Chef de la Mission de contrôle général emploi et formation professionnelle (CGEFI)
Jean-Baptiste Rotsen, CGEFI

Le commissaire aux comptes : Jean-Baptiste Hervet, SERICO

88 salariés

Centre Inffo emploie 88 salariés (représentant 85,5 équivalents temps plein) aux compétences diversifiées : spécialistes du droit, de la documentation, du marché et des pratiques de formation, journalistes, professionnels de l'édition et de la publication, fonctions support (services administratifs, financiers commerciaux et informatique).

8,3 millions d'euros

Le budget 2017 s'élève à 8,3 millions d'euros. Les subventions d'État représentent 4,6 millions d'euros et le chiffre d'affaires pour ressources propres s'élève à 2,7 millions d'euros.

Les temps forts du conseil d'administration

2016

Bureaux

23 mars
21 septembre
29 novembre

Conseil d'administration

6 avril
5 octobre
14 décembre

Assemblée générale

6 avril

Les grands dossiers 2016

La signature du 5^e contrat d'objectifs et de moyens avec l'État (2016-2019)

La 14^e Université d'hiver de la formation professionnelle (27-29 janvier 2016)

La 1^{re} URCOM-Université de la formation des Régions et Collectivités d'Outremer (Cayenne, octobre 2016)

Colloque des 40 ans de Centre Inffo, (21 novembre 2016)

2017

Bureaux

16 mars
30 novembre

Conseil d'administration

29 mars
22 juin
14 décembre

Assemblée générale

29 mars

Les grands dossiers 2017

Le renouvellement du Conseil d'administration

La 2^e URCOM Université de la formation des Régions et Collectivités d'Outremer (octobre 2017)

La préparation de la 15^e Université d'hiver de la formation professionnelle (31 janvier-2 février 2018)

Le bureau du CA de Centre Inffo

Louis-Charles Viossat		Président
Bernadette Abadie	MEDEF	Vice-présidente
Jacques Bahry	personnalité qualifiée	Vice-président
Daniel Jamme	CFDT	Vice-président
Un/e représentant/e de Régions de France en attente de nomination		
Jean-Claude Tricoche	UNSA	Trésorier
Pierre Courbebaisse	CGPME	Trésorier adjoint
Isabelle Bricard	UPA	Secrétaire
Michel Fortin	CGT-FO	Secrétaire adjoint
Christine Schmitt	DGEFP	Membre
Patrice Guezou	CCI France	Membre
Magali Bourdon	CGT	Membre
Jean-Baptiste Rotsen	CGEPI	Contrôleur d'État
Cédric Puydebois	DGEFP	Commissaire du gouvernement

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 10 des statuts de Centre Inffo, le conseil d'administration a mis en place des commissions thématiques *ad hoc* :

- la commission de suivi du contrat d'objectifs et de moyens,
- la commission « Régions et territoires », installée en 2014.

2016 : LES 40 ANS DE CENTRE INFFO

Pour célébrer les 40 ans d'existence de Centre Inffo, son conseil d'administration a organisé le 21 novembre 2016 le colloque « 40 ans de formation continue. Et après ? » au Palais du Luxembourg, en présence du Président du Sénat, de la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, du Président de la Commission FPA de Régions de France, du Copanef et de nombreux experts et partenaires de Centre Inffo.



INFORMER POUR SOUTENIR LES POLITIQUES PUBLIQUES

“ **V**otre association joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'information, notamment auprès de l'ensemble de nos partenaires traditionnels, et je suis très attachée aux missions qui vous ont été confiées. Elles sont essentielles. »

Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. ”



Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social en novembre 2017 lors du colloque des 40 ans de Centre Inffo au Palais du Luxembourg.

La priorité : faciliter l'accès de tous à la formation

Les ambitions de la réforme portées par la loi du 5 mars 2014 et confortées par la loi « Travail » ont pour objectif de faciliter l'accès de tous à la formation : accompagner la mise en œuvre des droits et comptes individuels (compte personnel d'activité, compte personnel de formation, compte d'engagement citoyen) et les nouveaux mécanismes de financement des dispositifs de formation, et sécuriser les parcours professionnels des publics fragilisés par rapport à l'emploi.

Mesures importantes des politiques publiques, la mise en place de la qualité des actions de formation et l'organisation des certifications en blocs de compétences se traduiront pour Centre Inffo par un accompagnement actif des organismes de formation.

Par son expertise juridique et documentaire, Centre Inffo accompagnera les professionnels et les décideurs dans la mise en œuvre des différents volets de la réforme et facilitera l'information auprès du grand public.

Pour Centre Inffo, la priorité de 2017 sera de se positionner comme acteur central du débat public et de l'égalité des chances dans l'accès de tous à l'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

LES GRANDES LIGNES DÉVELOPPÉES EN 2017

Tout au long de l'année, Centre Inffo relaiera et valorisera les stratégies, priorités et dispositifs portés dans le champ Emploi-Formation-Orientation professionnelles par les pouvoirs publics : les services de l'État, les 17 Régions, l'Europe, les partenaires sociaux (cf. pages suivantes).

Il se mobilisera en particulier :

- dans le cadre de la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) pour faciliter **l'information sur les comptes et droits individuels**, à destination des bénéficiaires, des entreprises et des professionnels de l'accueil-information-orientation : compte personnel de formation (CPF), compte d'engagement citoyen (CEC), conseil en évolution personnelle (CEP) ;
- pour organiser de nombreux événements sur **la mise en œuvre de la réforme** (qualité, certification) et sur la **promotion de l'apprentissage** ;
- pour développer la **nouvelle communauté de métier digitale réservée aux conseillers en évolution professionnelle (ComCEP)**. Après l'expérimentation dans 3 régions (Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes- Côte-d'Azur), la ComCEP est ouverte avec le soutien des régions depuis octobre 2016. Initiée par la DGEFP, elle est portée par Centre Inffo en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et l'Université ouverte des compétences (UODC). Elle est co-financée par les opérateurs nationaux du CEP (APEC, FPSPP pour le réseau des Fongecif/Opacif, Pôle emploi, Chéops pour le réseau des Cap emploi, l'Union nationale des missions locales).

Ce dispositif national de professionnalisation inter- réseaux a pour ambition de faciliter le développement d'une culture partagée du conseil en évolution professionnelle. Il complète les dispositifs internes propres à chaque opérateur du CEP ainsi que les dispositifs régionaux animés par les Carif-Oref.

Une présence renforcée au sein des instances nationales de la formation

Au travers de sa participation aux instances nationales de la formation, Centre Inffo voit sa légitimité renforcée et gagne en visibilité auprès des décideurs et acteurs de la formation et de l'orientation tout au long de la vie :

- Centre Inffo est membre du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) et contribue aux travaux de cinq commissions thématiques (« Évaluation », « Territoires », « Sécurisation des parcours professionnels », « Qualité, développement des compétences et qualifications », « Systèmes d'information ») ;
- Centre Inffo est membre de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et participe à ses commissions plénières ;
- Centre Inffo renforce ses liens avec les partenaires sociaux par le biais d'un accord-cadre avec le COPANEF et le FPSPP pour proposer ses services et son expertise dans le cadre de sa mission de service public.

En 2016, les réalisations de Centre Inffo pour accompagner les priorités des politiques publiques ont porté sur :

- la mise en œuvre du décret qualité des actions de formation professionnelle continue du 30.6.2015 : contribution active à la commission Qualité du CNEFOP, interventions et organisation d'événements destinés aux organismes de formation, contribution au séminaire organisé par la DGEFP en présence des financeurs pour les représentants des Direccte, préparation d'un document commun d'information DGEFP-Copanef-financeurs ;
- les nouveautés formation de la loi Travail : organisation en partenariat avec la DGEFP et les Carif-Oref d'événements d'information destinés aux acteurs régionaux (Hauts-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur, opération poursuivie en 2017) ;
- le déploiement du CEP-Conseil en évolution professionnelle avec la mise en place de la ComCEP : expérimentée de mars à juin avec 24 conseillers en évolution professionnelle des cinq opérateurs nationaux, dans 3 Régions, elle comptait 296 inscrits en décembre 2016, après son ouverture à toutes les Régions en octobre ;
- la promotion de l'apprentissage avec un appui technique à la Rencontre des Ambassadeurs de l'apprentissage organisée par le Ministère (octobre 2016) ;
- le CPF-Compte personnel de formation : contribution au comité éditorial du portail CPF ;
- l'assistance technique à plusieurs missions IGAS.

L'Université d'hiver de la formation professionnelle

Rendez-vous national de référence des réseaux de l'orientation et de la formation des adultes

Depuis sa création en 1989, l'Université d'hiver de la formation professionnelle (UHFP) s'affirme comme le rendez-vous national de référence des réseaux publics et privés de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles. Portée par Centre Inffo avec le soutien de nombreux partenaires, elle rassemble en effet tous les deux ans une très grande diversité de profils : responsables de ressources humaines et de formation en entreprise et dans la fonction publique, décideurs, financeurs, élus, partenaires sociaux, collectivités territoriales, Opcas, Fongecif/Opacif, prestataires publics et privés de formation, réseaux de l'accueil-information-orientation, universitaires et chercheurs.

La quinzième édition se tiendra à Biarritz, du 31 janvier au 2 février 2018 et sera centrée sur l'innovation. Elle sera préparée tout au long de l'année 2017. Son ambition est d'accueillir près de 800 participants pendant trois jours – avec un accent porté vers les entreprises – et de favoriser les réunions internes des réseaux partenaires en amont de l'Université.

Comme les années précédentes, la manifestation s'appuiera sur de nombreux partenariats institutionnels déjà engagés, notamment avec les partenaires sociaux, Régions de France et les grands acteurs du secteur. Elle devrait être l'occasion de remettre les premiers Trophées de l'innovation en formation, opération conduite et préparée en 2017 avec le FPSPP. Son comité de programmation mobilisera plus de 20 réseaux nationaux et régionaux. Le partenariat engagé avec le master « Executive management de la formation » de l'Université de Paris Dauphine sera reconduit à cette occasion.



2016 : une fréquentation en hausse de 25 % pour la 14^e UHFP

Placée pour la deuxième fois consécutive sous le haut patronage du Président de la République, la 14^e édition de l'UHFP s'est tenue à Biarritz du 27 au 29 janvier 2016, sous le thème « Compétences, innovation, performance le monde bouge, la formation aussi ! ». Les interventions de Mme la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de Mme la Vice-présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine et de nombreux partenaires sociaux ont été autant de signes de reconnaissance d'une manifestation qui anime le débat public :

- 756 participants sur 3 jours, venus de toutes les régions métropolitaines, d'Outremer et même de territoires extra-européens ;
- l'intervention de 159 personnalités et experts dans 7 tables rondes, 7 conférences et 20 ateliers pros ;
- 14 partenaires financiers ;
- en amont, 150 professionnels partenaires accueillis pour leurs réunions internes ;
- fortes retombées médiatiques ;
- 28 700 visites, 20 239 visiteurs uniques et 64 460 pages vues sur le site dédié UHFP.

L'UNIVERSITÉ DES RÉGIONS ET COLLECTIVITÉS D'OUTREMER – URCOM

Portée en 2016 par la Collectivité Territoriale de Guyane en partenariat avec Centre Inffo, l'URCOM-Université de la formation professionnelle des Régions et Collectivités d'Outre-Mer a pris le relais des UROM, Universités de la formation professionnelle dans les Régions d'Outremer, dont la dernière édition avait eu lieu en 2007.

Rassemblant désormais l'ensemble des collectivités d'Outremer, elle poursuit les objectifs suivants :

- traiter des problématiques propres aux territoires ultramarins
- s'appuyer sur les similitudes de ces territoires en matière de formation professionnelle, d'orientation et d'emploi afin d'aboutir à des solutions convergentes avec les acteurs régionaux
- inscrire des stratégies dans la durée pour favoriser la cohésion sociale et le développement économique (en particulier le développement économique des filières porteuses telles que la pêche, les énergies renouvelables, les services à la personne... ou encore le développement de l'économie circulaire).

La première édition de l'URCOM s'est déroulée du 25 au 27 octobre 2016 à Cayenne, sous le Haut Patronage de Madame Ericka Bareigts, ministre des Outre-Mer et de Madame Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Elle a développé le thème « Les défis de la formation professionnelle : quels enjeux pour les régions et territoires ultramarins face aux nouvelles gouvernances et aux nouvelles compétences ».

Son vif succès a démontré tout l'intérêt d'une telle manifestation pour permettre aux représentants ultramarins (élus, agents des collectivités, opérateurs) de se rencontrer, d'échanger et d'apporter leur point de vue au débat public. L'organisation de la 2^e URCOM est prévue en octobre 2017.

A terme, l'URCOM devrait se tenir tous les deux ans, en alternance avec l'Université d'hiver de la formation professionnelle.



La 1^{re} URCOM, du 25 au 27 octobre 2016 en Guyane

Initiée par la Collectivité Territoriale de Guyane, organisée à Cayenne par l'Opérateur Public Régional de Formation de Guyane (OPRF) en partenariat avec Centre Inffo, la 1^{re} URCOM fonde son bilan très positif sur :

- l'intervention de Mme la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ainsi que les contributions de 7 collectivités partenaires d'Outre-Mer : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, avec une collectivité invitée d'honneur : la Nouvelle Calédonie
- la participation de plus de 350 personnes représentant l'État, les Régions/Collectivités, les organisations patronales et syndicales, les acteurs de l'emploi/formation/orientation, les socioprofessionnels, les organismes de formation, les organisations professionnelles, les structures d'accueil et d'orientation, les médias...
- l'organisation de 4 tables rondes, 10 ateliers.
- un salon pour les partenaires sponsors.



La réforme au cœur des portails nationaux ouverts au public le plus large

Depuis 2006, Centre Inffo développe, porte et/ou anime plusieurs portails nationaux destinés aux professionnels et au grand public, pour le compte d'un ou plusieurs commanditaires publics (DGEFP, partenaires sociaux, Régions).

Sur ces portails actualisés en continu, Centre Inffo fournit du contenu juridique, des données sur l'actualité et les pratiques, des informations documentaires. Il agrège les informations provenant des différents contributeurs. Il réalise également l'animation éditoriale.



www.orientation-pour-tous.fr

Le portail Orientation pour tous est au cœur du dispositif d'information et de soutien aux personnes en projet de qualification ou de reconversion. Il propose une information dynamique sur les métiers, les dispositifs de formation et l'offre de formation à l'attention du grand public. Centre Inffo en est maître d'œuvre pour le compte de l'État, des Régions et des partenaires sociaux. La nouvelle version mise en ligne en 2016 propose une ergonomie, une charte graphique remaniée et modernisée qui facilitent des démarches personnalisées et individualisées via des tutoriels et qui permettent d'accéder aisément aux points essentiels d'un dispositif.

Un moteur de recherche commun à tout le site permet une recherche exhaustive sur l'ensemble des contenus. La priorité en 2017 sera notamment de renforcer la notoriété du site suite à la première vague de campagne nationale de promotion initiée au cours du dernier trimestre 2016.

La nouvelle version sera complétée en 2017 par l'ouverture d'un espace individualisé qui permettra à l'internaute de sauvegarder dans un espace personnalisé les informations qu'il est susceptible d'utiliser dans le cadre d'un projet professionnel et/ou de formation.



www.paritarisme-emploi-formation.fr

Un nouveau portail dédié à l'activité paritaire du champ emploi-formation

Dans le cadre d'un accord-cadre de coopération signé le 9 juin 2016 entre le Copanef, le FPSPP et Centre Inffo, les partenaires sociaux ont confié à Centre Inffo la mission de concevoir et d'animer un portail pour valoriser l'activité des partenaires sociaux dans le champ de l'emploi et de la formation professionnelle.

En coopération étroite avec le Copanef, Centre Inffo développe ce portail depuis juillet 2016, pour une mise en ligne en janvier 2017.

Ce site présente une information sur les instances et les organismes paritaires (Copanef, Coparef, CPNEFP...) et leurs services, ainsi qu'une actualité des partenaires sociaux tout au long de l'année.

Centre Inffo conçoit et anime le portail. Il y intègre ses bases de données sur la négociation collective, les certificats de qualifications professionnelles (CQP), les OPCA, observatoires des branches... et l'actualité parue dans ses différents supports (*Le Quotidien de la formation*, *INFFO FORMATION*...).

En 2016, 4 353 627 millions de personnes ont visité le Portail Orientation pour tous soit plus de 362 800 visiteurs mensuels.

Son comité éditorial qui réunit l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et des branches professionnelles a travaillé en 2016 sur les évolutions nécessaires pour garantir la prise en compte de tous les enjeux issus de la réforme et la nécessaire complémentarité avec les outils régionaux.

Un espace dédié permet d'accéder au CEP et à l'offre de services des 5 opérateurs.

3 361 fiches métiers dans 38 filières
292 160 actions de formation initiale et continue
1 233 certificats de qualification professionnelle validés par les branches
49 synthèses d'études sectorielles
40 000 établissements et organismes de formation
4 100 lieux d'orientation
44 filières/branches contributrices
17 régions présentes



www.vae.gouv.fr

Le portail www.vae.gouv.fr, dont la DGEFP a confié la maîtrise d'œuvre à Centre Inffo, s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux professionnels de la VAE. Son comité de pilotage est animé par la DGEFP.

Les améliorations récentes du portail VAE ont porté sur l'intégration des coordonnées des Points Relais Conseil ainsi que sur son graphisme et son ergonomie. L'internaute peut de la sorte accéder aisément aux nouvelles règles issues de la réforme de la formation et de la loi Travail.



www.alternance.emploi.gouv.fr

Le portail www.alternance.emploi.gouv.fr met en avant la réforme de l'alternance de 2014 en fonction du profil des internautes : entreprises, salariés et organismes de formation. L'animation éditoriale active portée par Centre Inffo cible en particulier les événements majeurs organisés par les acteurs de l'alternance sur l'ensemble du territoire national (réseaux consulaires, confédérations professionnelles, Pôle emploi...). Elle permet de consolider la présence régulière de ces partenaires auprès des internautes.

Une refonte profonde du site a été opérée en 2016 avec une ergonomie offrant une plus grande lisibilité des contenus et des services destinés aux différents publics qu'ils soient grand public ou professionnels.

Centre Inffo toujours très impliqué dans la normalisation des systèmes de description des données

Que ce soit en créant ses propres outils ou en participant à l'élaboration de normes, Centre Inffo met son expertise au service de la conception et de l'actualisation de systèmes normalisés de description des données :

- la **nouvelle édition du Formacode** (V12) est disponible depuis novembre 2016. Ce thésaurus de l'offre de formation est un outil de Centre Inffo, actualisé en partenariat avec le réseau des Carif-Oref et d'autres opérateurs publics. Il est utilisé dans tous les systèmes d'information publics et bases de données traitant des métiers et de l'offre de formation. Le *Formacode* est en accès libre pour tout utilisateur final, et payant pour tout acquéreur qui en ferait un usage commercial. Cette dernière formule cible particulièrement les éditeurs de logiciels de gestion de l'offre de formation. En offre de service complémentaire, Centre Inffo propose des sessions de formation pour faciliter l'appropriation de cet outil par les utilisateurs ;
- Centre Inffo participera aux travaux du **langage LHEO** (langage harmonisé d'échanges sur l'offre de formation) ;
- Centre Inffo finalisera au premier semestre 2017 la **refonte du Thésaurus de la formation**, thésaurus documentaire dont la dernière édition date de 2006 ;
- Centre Inffo participe activement aux **travaux de normalisation de la commission Afnor NF X50 Formation professionnelle**. Elle élabore les normes NF, traite des projets normatifs nationaux et internationaux en cours (CEN et ISO) et statue sur la pertinence et la programmation des travaux ;
- Centre Inffo promeut le **référentiel général d'accessibilité pour les administrations (RGAA)** pilotés par la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication avec en 2015 l'organisation d'une webconférence sur ce thème. L'accessibilité des informations diffusées est en effet une exigence pour tous les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Centre Inffo poursuivra en 2017 la mise en conformité des sites et portails qu'il gère, en respectant les différentes étapes du plan de mise en conformité établi en 2010.

L'EXPERTISE DE CENTRE INFFO AU SERVICE DE SES PARTENAIRES

Pour remplir efficacement les missions nationales qui lui sont confiées, Centre Inffo conforte en permanence sa présence auprès de ses partenaires institutionnels et des réseaux de la formation et de l'orientation : participation aux instances nationales, contribution à des groupes techniques, opérations bilatérales, mobilisation de ses partenaires dans les événements et productions de Centre Inffo.

Contribution active de Centre Inffo en 2016 aux événements et conventions de ses partenaires :

- Salon du Travail et de la mobilité professionnelle avec la DGEFP (Paris, janvier)
- Abylimpics (Bordeaux, mars)
- 1^{es} Rencontres nationales de l'Union nationale des missions locales (Marseille, avril)
- Séminaire Copanef des Coparef (Paris, mai)
- Congrès des Régions de France (Reims, septembre)
- Colloque des 30 ans de la Fédération des CIBC (Paris, septembre)
- Conférence Euroguidance (Paris, octobre)
- Rencontres nationales d'Intermife (Lyon, octobre)
- Convention CCI France (Paris, décembre)
- 14^{es} Rencontres nationales du FFFOD (Clermont-Ferrand, décembre)

Une présence renforcée auprès des décideurs publics et des instances nationales

Dans le cadre de sa mission publique, Centre Inffo apportera son expertise aux décideurs et contribuera aux travaux des instances nationales de la formation et de l'orientation. Il poursuivra des partenariats actifs avec :

- **les ministères** : Centre Inffo apportera son appui constant aux services de la DGEFP, relatera des campagnes de communication menées par le ministère en charge de la Formation professionnelle, participera à des groupes de travail menés par la DGEFP, le ministère de l'Education nationale (Degesco et DESIL), la DGE, le ministère des Outre-mer (service militaire adapté). Il répondra aux diverses sollicitations des services de l'État ;
- **Régions de France** : Centre Inffo poursuivra une politique active de rapprochement avec les élus régionaux, avec la Commission Formation professionnelle et apprentissage de Régions de France. Il informera sur les priorités, stratégies et dispositifs des Régions ;
- **les partenaires sociaux** :
 - avec le **Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (Copanef)** et le **Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)**, Centre Inffo poursuivra les projets prévus dans l'accord-cadre de partenariat triennal signé en 2016, pour valoriser l'activité et les outils paritaires dans le champ formation-orientation ;



- le nouveau portail « **paritarisme-emploi-formation** » permettra aux professionnels et aux partenaires sociaux d'accéder à l'expertise juridique de Centre Inffo et aux nombreuses bases de données (Accords de branche, CQP, CPNE, Observatoires de branche...) et informations traitées par l'association ;
- avec le **FPSPP**, Centre Inffo poursuivra l'accompagnement technique engagé sur diverses opérations. Il prolongera l'action commune avec la DGEFP et le FFFOD pour faciliter la prise en charge financière des formations ouvertes et à distance par les Opca-Opacif. Il co-organisera le lancement des Trophées de l'innovation en formation (juin 2017) ;
- avec les **CPNEF** (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation) des branches professionnelles et leurs observatoires : leurs analyses et travaux prospectifs sur l'évolution des métiers seront valorisés sur le portail Orientation pour tous ;
- avec chacune des **organisations d'employeurs et de salariés**, pour optimiser l'information sur la formation auprès des entreprises et des salariés ;
- le **Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles** (CNEFOP), dont il est membre par décret n° 2014-965 du 22 août 2014 : participation à la commission plénière, aux cinq commissions thématiques, assistance technique (réalisation du site internet, édition de documents) ;
- la **Commission nationale de la certification professionnelle** (CNCP) : participation aux réunions de la commission plénière et aux commissions thématiques, organisation de réunions et journées d'actualités dédiées à la thématique de la certification pour accompagner la professionnalisation des acteurs ;
- **France Stratégie** : participation au comité de pilotage du Réseau emplois-compétences, diffusion sur le portail national Orientation pour tous des travaux liés à l'évolution des métiers en 2022.

La valorisation des partenaires de Centre Inffo

Les partenariats noués par Centre Inffo permettent de faire connaître et de valoriser de nombreuses initiatives nationales, territoriales et locales au travers des productions, publications et événements de Centre Inffo.

C'est le cas notamment pour l'Université d'hiver de la formation professionnelle qui associe à sa préparation et à son animation plus de 20 réseaux d'opérateurs nationaux et interrégionaux et anime un débat public sur les questions vives d'actualité grâce à la présence des décideurs nationaux et régionaux.

Ce sera également le cas des différents événements organisés tout au long de l'année 2017 pour accompagner l'actualité du secteur.

DES PARTENARIATS ACTIFS SERONT POURSUIVIS AVEC :

- le **Groupeement des acteurs et responsables de formation** (GARF) : interventions en colloques, réalisation de l'enquête annuelle sur l'achat de formation et de baromètres de la formation, interventions réciproques dans des événements ;
- l'**Association nationale des directeurs de ressources humaines** (ANDRH), dans le cadre de sa commission Emploi-Formation ;
- le **Forum français des formations ouvertes et à distance** (FFFOD), dont Centre Inffo est membre fondateur : participation au bureau de l'association, co-animation des Rencontres annuelles et contribution aux événements, groupes de travail sur le financement des formations à distance ;
- la **Cité des métiers et son réseau international** : intervention de trois jours par deux conseillers de Centre Inffo sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation » de la Cité des métiers de Paris-Universciences, La Villette ;
- le **Comité mondial des apprentissages tout au long de la vie** qui prépare le 5^e Forum mondial (en 2017, à Saint-Petersbourg) ;
- le **COFOM-Wordskills** pour promouvoir les Olympiades des métiers ;
- les **Universités et grandes écoles organisant des masters** en management/ingénierie/droit de la formation (Paris-Dauphine, Lille 1, Cnam) pour apporter des ressources aux futurs professionnels.

ACCOMPAGNER LES RÉGIONS DANS LEURS NOUVELLES PRIORITÉS

2017 est l'année de mise en œuvre des politiques « orientation, formation et apprentissage » des nouvelles Régions. Centre Inffo se mobilise pour accompagner les acteurs de ces changements et informer sur leurs stratégies.

Les priorités de Centre Inffo pour 2017

- apporter une information sur les stratégies emploi-formation des décideurs en Régions ;
- en relation avec les opérateurs régionaux, accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat ;
- faire connaître les nouvelles politiques régionales de formation et d'orientation ;
- suivre la préparation des futurs CPRDFOP pour la période 2017-2021 ;
- développer de nouveaux projets avec les Carif-Oref, au sein d'un accord-cadre de partenariat ;
- créer les conditions d'un véritable partenariat permanent entre Centre Inffo et les responsables formation professionnelle et apprentissage des Régions ;
- être acteur de la continuité territoriale par une action volontariste auprès des régions et collectivités d'Outre-mer, avec la préparation de la seconde URCOM – Université de la formation professionnelle des Régions et collectivités d'Outre-mer (en lien avec elles, avec les ministères chargés de la Formation professionnelle et de l'Outre-mer) ;
- en lien avec les structures ressources, réaliser des monographies régionales permettant d'appréhender rapidement les principales caractéristiques de chaque Région : interlocuteurs, actions, outils, données chiffrées, etc.



Philippe Richert, Président de Régions de France,
à l'occasion du colloque des 40 ans de Centre Inffo

135 000 actions

de formation continue dans 17 Régions diffusées en 2016 par le réseau des Carif-Oref sur le portail Orientation pour tous.

RENFORCER LES LIENS DE COOPÉRATION AVEC LES CARIF-OREF

Avec le Réseau des Carif-Oref

Un projet d'accord-cadre entre Centre Inffo et le Réseau des Carif-Oref devrait être signé en 2017. Il se substituera au précédent accord de 1996.

Dans un paysage institutionnel en pleine évolution, cet accord vise à renforcer la complémentarité des actions de Centre Inffo et des Carif-Oref. Il définit des axes de coopération (groupes techniques, partenariat pour la communauté digitale de métier pour les conseillers en évolution professionnelle). Il instaure des rencontres régulières, et renforce la présence des partenaires lors de leurs événements respectifs.

En janvier 2017, Centre Inffo et le réseau des Carif Oref, organiseront à Paris les Premières Assises nationales de l'information et de la formation en partenariat avec l'Université de Paris Dauphine.

Dans le cadre de relations bilatérales

Centre Inffo répondra aux sollicitations des Carif-Oref pour contribuer à la professionnalisation des professionnels de l'orientation et de la formation sur leur territoire.

RENFORCER L'EXPERTISE DES SERVICES DE FORMATION DES CONSEILS RÉGIONAUX

Centre Inffo poursuivra son appui au CNFPT pour organiser des journées d'échanges et de formation destinées aux agents des services de formation professionnelle et d'apprentissage des Conseils régionaux. L'objectif est de renforcer leur expertise et de les aider dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.

3 800 abonnés sur twitter régions

www.regions-et-formation.fr

Interventions auprès des acteurs régionaux en 2016

• Rencontres sur site avec les élus régionaux

Dans les Régions, rencontre des vice-présidents en charge de la formation et des directeurs formation professionnelle des Régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Ile-de-France, Grand Est, Guyane, Nouvelle-Aquitaine, Normandie et, lors de la 1^{re} URCOM, avec les élus de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Réunion, Mayotte.

• Intervention à la demande de Crefop

Crefop Bretagne : l'exercice du quadripartisme (septembre)

• Professionnalisation des agents des services de Formation professionnelle & apprentissage des conseils régionaux

Journées d'échanges CNFPT avec la Région Centre-Val-de-Loire : « Lutte contre le décrochage et mise en place des plateformes de suivi » (Orléans, juin)

• Formation des agents du CNFPT : sur la qualité en formation (Inset Dunkerque, janvier) et sur l'impact de la réforme de 2014 sur la fonction publique

• Coopération avec le Réseau des Carif-Oref

Contribution du Réseau des Carif Oref à l'animation de la 14^e UHFP (Biarritz, janvier)

Préparation commune des 1^{es} Assises nationales de l'information sur la formation (janvier 2017)

Accueil de groupes techniques du Réseau à Centre Inffo

Contribution des documentalistes des Carif-Oref à la V12 du Formacode et à la refonte du Thesaurus de la formation

Participation de Centre Inffo aux Rencontres Inter-carif (Orléans, octobre)

Professionnalisation des opérateurs régionaux : interventions à la demande de Carif-Oref

- sur les enjeux du décret qualité par le C2R Bourgogne (avril), le C2RP Hauts-de-France, le GIP Carif Espace Compétences PACA (novembre)

- sur les certifications et blocs de compétences, par Aquitaine Cap métiers (septembre)

- sur l'apprentissage, par Aquitaine Cap métiers (septembre)

- sur le CPF par l'Arifor-Grand Est

Informations sur les nouvelles configurations régionales résultant des fusions de Régions et des élections régionales : mise en conformité des contenus des supports de Centre Inffo (sites internet, bases de données, plaquettes d'information)

CENTRE INFFO, AU CARREFOUR DE L'EUROPE ET DE LA FRANCOPHONIE

Correspondant du Cedefop en France, Centre Inffo occupe la position privilégiée d'informer les partenaires et publics européens sur les politiques et pratiques françaises de formation.



Europe⁹ et formation
http://www.europe-et-formation.eu

En 2017

L'actuel site Europe et formation se transformera en un nouveau site « Europe-international-et-formation », doté d'une ergonomie renouvelée. Il valorisera deux nouvelles rubriques : « Formation et Méditerranée » et « Formation et francophonie »

Décrire simplement le système français

Centre Inffo actualisera les brochures de présentation du système français de formation professionnelle initiale et continue :

- Une plaquette de 4 pages en allemand, anglais, chinois, espagnol et français ;
- Une plaquette de 20 pages en anglais, français, espagnol.

Ces plaquettes sont accessibles et téléchargeables sur le site de Centre Inffo « Europe et formation ».

Informer sur le système français avec le Cedefop et Erasmus + France

Centre Inffo a été retenu en 2015 après appel d'offres par le Cedefop pour renouveler pour la période 2016-2019 la coordination du Réseau ReferNet France (réseau européen de référence et d'expertise-France). Le programme d'activités 2017 prévoit la mise à jour d'une base de données sur les stratégies et dispositifs français en matière de mobilité, la rédaction de deux études thématiques et d'un rapport sur les politiques et dispositifs de formation en France, l'alimentation et l'actualisation du site ReferNet France, la participation aux deux réunions annuelles européennes de ReferNet.

Dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat signée en fin 2016 avec l'agence Erasmus + France Éducation-Formation, Centre Inffo :

- développera l'information sur l'**Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes** (AEFA) ;
- contribuera au développement et à la promotion d'**Epale**, plateforme consacrée à la formation des adultes en Europe à l'image du supplément presse réalisé en novembre pour le lancement de l'outil ;
- valorisera, sur le portail Orientation pour tous, les informations fournies par **Erasmus+ sur la mobilité en Europe**, et sa mise en œuvre pratique (liste de partenaires potentiels...) coopération sur la zone euro-méditerranéenne.



Euroguidance France

Centre Inffo est un acteur majeur d'Euroguidance France, le réseau européen en faveur de l'orientation et de la mobilité en Europe (géré et piloté par l'agence Erasmus + Éducation Formation France), en partenariat avec les autres centres de ressources et l'agence. Sont prévus en 2017 : l'alimentation du site Euroguidance France, l'insertion d'articles dans Orientactuel, la co-organisation avec l'Onisep d'une visite d'études de cinq jours pour des professionnels européens de l'orientation, la création et la publication d'un guide sur le système et les pratiques d'orientation tout au long de la vie en France.

Exporter à l'international les valeurs du système français

À l'échelle internationale extra-européenne

- Centre Inffo s'est rapproché en 2016 d'Expertise France et de la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux pour se positionner sur des missions internationales. Sont notamment envisagés des projets au Maroc et au Gabon. En parallèle, il poursuivra les contacts engagés avec l'Agence française pour le développement
- Au Gabon, Centre Inffo relancera en 2017 la mission d'expertise et de conseil auprès du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la République gabonaise (METFP), dans le cadre de sa convention signée en 2012.
- Au Sénégal, Centre Inffo conduira avec l'Office national de formation professionnelle une formation certifiante destinée aux responsables formation d'entreprises.

L'activité de 2016

Pour le réseau Refernet (Cedefop)

- Rédaction d'études et rapports : « Réfugiés et formation », « La mise en œuvre en France de la stratégie européenne (conclusions de Riga) », « Professionnalisation des formateurs et enseignants », « Le système français de formation »
- Participation au lancement et alimentation de la base de données du Cedefop « Mobility scoreboard »
- Participation aux réunions transnationales : (Thessalonique, janvier 2016), régionale (Athènes, mai 2016)

Pour le réseau Euroguidance

- contribution à la Conférence bisannuelle du réseau « Orientation et approche compétences » (octobre 2016)
- organisation et animation de la visite d'études sur les structures et outils d'orientation tout au long de la vie en France (19 au 21 octobre)
- rédaction de la brochure « L'orientation en France »
- alimentation du site EuroguidanceFrance.org et contribution technique à la mise en place d'un flux unique pour alimenter le portail européen Learning Opportunities and Qualifications in Europe (informations sur l'offre de formation en France)

Partenariat avec Erasmus + Education Formation France

- participation d'Erasmus + à la 14^e Université d'hiver
- contribution au Forum Epale et à la plateforme Euromed +

Sur l'espace francophone

- mission d'expertise en Tunisie (avril) à l'invitation du RCREEE, consortium de 17 pays arabes pour favoriser le développement des énergies renouvelables pour présenter les systèmes qualité et de certification en France
- mission d'audit au Maroc (septembre) avec Expertise France, pour soutenir le développement national de l'orientation et de la formation
- au Sénégal, préparation à la demande de l'ONFP (Office national de la formation professionnelle) d'un cursus de formation à l'attention des responsables de formation en entreprise

Actualisation des supports d'information

- refonte du site thématique de Centre Inffo qui devient Europe International & formation
- actualisation des brochures de présentation du système français (4 et 20 pages en plusieurs langues)
- alimentation et gestion du compte Twitter : 3108 abonnés

2017 : ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AU PLUS PRÈS DES ÉVOLUTIONS

Essentiellement centrée sur l'information sur la réforme en 2015, la demande des professionnels vers Centre Inffo s'élargira en 2016 aux nouveaux dispositifs mis en place : ingénierie, qualité, évaluation, certification, conseil...

Les publications spéciales en 2016

L'anniversaire des 40 ans de Centre Inffo a donné l'occasion d'éditer des publications spéciales conjuguant l'histoire de Centre Inffo et celle du secteur de la formation entre 1976 et 2016 :

- le numéro 900 d'*INFFO FORMATION* (juin)
- le dossier de prestige « 40 ans » (novembre) organisé autour de portraits de personnalités de la formation

La valorisation des articles de presse d'actualité s'est poursuivie avec la publication

- du fascicule Repères-Guide Pro d'*INFFO FORMATION* (janvier)
- de deux dossiers de la presse de Centre Inffo (« Les partenaires sociaux, pivots de la réforme » en juin et « La lutte contre l'illettrisme, levier pour l'égalité réelle » en septembre)

Dix dossiers documentaires thématiques, support des événements d'actualité de Centre Inffo, ont été créés et mis en ligne sur le site ressources-de-la-formation (dont la webographie de la 14^e Université d'hiver réalisée avec le concours du réseau Ariane, certification CléA, certifications professionnelles, blocs de compétences, lutte contre le décrochage scolaire, qualité...).

Les plaquettes et brochures d'information sur le système de formation en France ont été actualisées, et pour certaines, sont téléchargeables en plusieurs langues.

Informer, échanger, expertiser

La question de la professionnalisation et de l'information des acteurs des ressources humaines, de l'emploi, de l'orientation et de la formation est devenue centrale dans le développement de la formation.

Face à l'externalisation croissante de l'expertise formation dans les PME et aux questions toujours plus pointues des grandes entreprises, Centre Inffo s'attachera à apporter des solutions clefs en main.

À l'occasion des nombreuses manifestations organisées par Centre Inffo (colloques, sessions de formation, matinées et événements d'actualité), l'association a développé une réelle capacité d'organisation et de gestion des événements liés au secteur orientation-formation.

En 2017, Centre Inffo s'attachera donc à animer le débat public, à créer des outils d'aide à la décision, à faire se rencontrer les acteurs et parties prenantes et à leur diffuser en permanence une information fiable et impartiale.

Les dossiers de Centre Inffo



Informer les professionnels

LA PRESSE D'ACTUALITÉ AU PLUS PRÈS DE SES LECTEURS

Les deux publications « presse » de Centre Inffo permettent de suivre au plus près l'actualité du secteur :

- **Le Quotidien de la formation**, lettre électronique, cible un public de décideurs et privilégie les informations institutionnelles.
- **Le magazine INFFO FORMATION**, disponible en deux supports (papier et numérique) élargit son public en adoptant une formule magazine (rubriques diversifiées, interviews, portraits).

Une sélection d'articles de ces deux publications fait l'objet de deux lettres électroniques thématiques gratuites :

- **Orientactuel**, consacrée à l'orientation et aux transitions professionnelles, réalisée en partenariat avec l'Onisep (4 140 abonnés)
- **La Lettre de l'innovation en formation**, nouvelle lettre électronique qui prend la place de l'ancienne Lettre de la FOAD ;

Pour élargir l'audience de ses publications, Centre Inffo éditera et diffusera en accès libre, au cours de 2017, plusieurs « Dossiers de Centre Inffo », sélections thématiques d'articles parus dans *INFFO FORMATION*, enrichis de compléments bibliographiques et juridiques.

En 2017, les journalistes de Centre Inffo proposeront aux internautes des séquences interactives (tchats notamment) en fonction de l'actualité nationale et/ou internationale, Centre Inffo publie des numéros thématiques dans la collection les Dossiers de la presse de Centre Inffo : ils reprennent des articles récents déjà publiés, complétés par des articles juridiques et documentaires.

UNE DOCUMENTATION VIVANTE SUR LA FORMATION

Mémoire vive de la formation professionnelle en France, Centre Inffo met en ligne rapports et études officiels, donne accès à près de 43 000 notices bibliographiques, réalise des dossiers documentaires et bibliographies pour accompagner les sujets d'actualité.



LA RICHESSE DES RESSOURCES DES SITES THÉMATIQUES INTERNET

Centre Inffo s'appuie principalement sur ses sites internet thématiques pour capitaliser et diffuser l'information traitée (cf. annexe 5). Ils font tous l'objet d'une actualisation en continu. Les ressources disponibles en accès libre y sont variées et denses.

Un système d'audit permanent de l'ergonomie et de l'actualisation des sites mis en place depuis 2016 contribue à garantir la qualité des informations données par Centre Inffo.

Informer le grand public

C'est essentiellement à travers les portails nationaux dont le portage et la maîtrise d'œuvre lui sont confiés que Centre Inffo s'adresse directement au grand public : les portails Orientation pour tous, VAE, alternance, Euroguidance sont les vecteurs privilégiés de cette relation.

Pour autant, de nombreuses rubriques des sites de Centre Inffo ou de plaquettes d'information s'adressent au grand public.

Par exemple :

- les fiches Droits et dispositifs sur le site www.droit-de-la-formation.fr ;
- les fiches juridiques du portail www.moncompteformation.gouv.fr ;
- la série de plaquettes d'information sur le système français de formation, en plusieurs langues ;
- des affiches et infographies sur les dispositifs européens de mobilité.

En face-à-face avec le grand public, Centre Inffo poursuivra sa présence hebdomadaire (une journée) à la Cité des métiers de Paris - Universcience La Villette sur le pôle « Organiser son parcours professionnel et de formation ». Au cours d'entretiens personnalisés et anonymes, il s'agit de conseiller une personne sur ses droits à la formation professionnelle continue, et de l'aider à trouver l'action de formation la mieux appropriée à son projet professionnel.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE NOUVELLE

En application du plan de d'action décidé par le Conseil d'administration pour développer les ressources propres, Centre Inffo poursuivra en 2017 les initiatives suivantes :

- **Personnalisation des Fiches pratiques** : un premier guide « Formateur consultant indépendant et réforme de la formation : vos premiers pas dans la réglementation » a été commercialisé en 2016. Une nouvelle édition est prévue en 2017 ;
- **Commercialisation des Fiches pratiques** : plusieurs évolutions doivent permettre la consultation de fiches dans le cadre d'abonnements à la carte ;
- **Les rendez-vous de l'ingénierie** seront centrés sur les stratégies qualité des prestataires de formation avec l'organisation de cycles dédiés.
- La création d'une certification « Centre Inffo Référent réglementaire d'un organisme de formation. »

MANIFESTATIONS EN PARTENARIAT

La certification et la qualité de la formation sont au cœur des enjeux de la réforme.

Centre Inffo assurera ainsi des journées d'information sur la certification sur ces sujets en lien avec la CNCP et les partenaires sociaux.

En étroite partenariat avec le FPSPP, Centre Inffo préparera le lancement des Trophées de l'innovation en formation (juin 2017). La remise des Trophées devrait avoir lieu lors de la 15^e Université d'hiver en janvier 2018.

Les manifestations organisées en partenariat les années précédentes seront poursuivies en 2017 (avec la CNCP, avec le Copanef et les partenaires sociaux, avec Dalloz Éditions, avec le réseau des CCI...).

La **quinzième édition de l'Université d'hiver de la formation professionnelle** (Biarritz, 31 janvier au 2 février 2018) sera préparée tout au long de l'année 2017. Elle se positionne comme une manifestation de référence pour les nombreux réseaux de la formation et de l'orientation. Sa programmation est élaborée avec le concours de 20 réseaux nationaux et le soutien de nombreux partenaires financiers et institutionnels.



Animer des dynamiques entre pairs

L'ANIMATION DE RÉSEAUX ET DE GROUPES DE TRAVAIL

Un des savoir-faire reconnus de Centre Inffo est l'animation de réseaux de professionnels et de groupes de travail aboutissant à des productions originales. Il participe ainsi à la dynamique du secteur et à la professionnalisation constante de ses acteurs.

En 2017, Centre Inffo animera des communautés digitales professionnelles :

- sur la qualité en formation
- pour le compte de l'AFT (Association Française des Transports), sur l'orientation professionnelle sectorielle.

En matière documentaire, Centre Inffo est particulièrement impliqué dans des réseaux professionnels. Il animera

- **pour le compte du Cedefop**, le réseau **ReferNet France** (cf. p.20) ;
- le **réseau documentaire national Ariane**, qui réunit des professionnels de l'information-documentation des acteurs publics (Afp, CGSP de France Stratégie, Céreq, CIDJ, Cnam-CDFT, Cité des métiers de Paris, DGEFP, Injep, Irès, Onisep) pour valoriser les fonds documentaires, promouvoir les travaux documentaires des membres du réseau et lier des partenariats pour créer de nouveaux produits documentaires. En 2017, l'accent sera mis sur l'accroissement de ce réseau et son ouverture aux dynamiques régionales.

Centre Inffo participe également au **réseau documentaire recherche TEF** (Travail emploi formation) animé par le Céreq et plus axé sur la recherche.

Il pilotera également le groupe de travail documentaire « Emploi-formation » de l'Association des bibliothécaires documentalistes spécialisés (ADBS).

Former

Centre Inffo contribue à la professionnalisation des acteurs conformément à l'objectif 4 du COM,

Organisme de formation, Centre Inffo a inscrit 40 actions de formation dans son catalogue 2017, d'une durée d'un à quatre jours, sur les sept domaines suivants :

- Tous professionnels de la formation - maîtriser l'environnement et le droit de la formation ;
- Entreprises - piloter et gérer la fonction formation ;
- Organismes de formation - respecter ses obligations ;
- Organismes de formation - développer son activité ;
- Représentants, mandatés - assurer ses mandats dans le champ de la formation ;
- Conseillers d'orientation professionnelle - informer sur les dispositifs de formation ;
- Formateurs - optimiser sa pédagogie et son ingénierie de formation.

Centre Inffo, membre du FFFOD - Forum français de la formation ouverte et à distance, développera aussi **une offre de formation mixte** avec du présentiel et de la formation à distance.

Un certificat Centre Inffo sur la maîtrise de la réglementation de l'activité de prestataire de formation.

En 2017, Centre Inffo créera et délivrera le certificat « Référent réglementaire de l'organisme de formation » attestant de la maîtrise et de l'application de la réglementation spécifique aux prestataires de formation. Ce certificat peut s'obtenir soit par la validation d'acquis des candidats, soit à l'issue d'un parcours de formation organisé en cinq modules.

Le constat de la baisse progressive de fréquentation des sessions interentreprises conduit Centre Inffo à adapter cette offre en intra-entreprise pour **répondre aux demandes spécifiques de commanditaires** dans le champ formation-orientation. Ces marchés sont conclus à la suite de demandes spontanées, de prospection commerciale et de réponse à appels d'offres tout au long de l'année.

Centre Inffo animera en 2017 des parcours de professionnalisation pour les adhérents d'Opcalia Guadeloupe et d'Opcalia Martinique, qui mixent actions de formation à distance et en présentiel.

La certification et la qualité de la formation sont au cœur des enjeux de la réforme. Centre Inffo assurera ainsi des journées d'information sur la certification sur ces sujets en lien avec la CNCP et les partenaires sociaux. Il veillera à proposer à son catalogue des formations certifiantes éligibles à terme au CPF, en privilégiant les partenariats avec des organismes certificateurs.

Des prestations orales renouvelées pour s'adapter aux enjeux d'actualité

En 2016, Centre Inffo a réalisé 154 prestations orales et atteint une audience directe de 5637 personnes, dont :

- 105 prestations de formation pour un total de 160 jours, au bénéfice de 837 stagiaires de la formation professionnelle. Les deux tiers sont des prestations en intra-entreprise.
- 39 prestations d'information payantes pour 3200 participants, dont 44 % de manifestations à son initiative (UHFP, matinées d'actualité, rendez-vous du droit et/ou de l'ingénierie, petits déjeuners) et 56 % commanditées
- 10 prestations d'information gratuites, dont l'URCOM, le colloque des 40 ans, l'information sur la loi Travail avec la DGEFP et des interventions dans des colloques de partenaires.

	Sessions	Jours	Participants
Sessions de formation inter-entreprises dans les locaux de Centre Inffo (catalogue)	38	65	420
Sessions de formation intra-entreprises (commanditées)	67	95	597
1. Total sessions de formation Centre Inffo	105	160	837
Événements d'actualité /d'information payants organisés par Centre Inffo (dont 14e UHFP)	17	10,5	1 017
Événements d'actualité commandités	23	18,5	1 807
2. Total prestations d'information payantes	40	29	3 199
Événements gratuits Centre Inffo (dont URCOM)	4	3,5	821
Interventions gratuites de Centre Inffo dans manifestations partenaires	6	4	780
3. Total prestations d'information gratuites	10	7,5	1 601
Total (1+2+3)	155	196,5	5 817

Ils ont choisi Centre Inffo en 2016 :

AFPA ; AFT ; Agefos PME - CGM ; CCI France ; CCI de Lyon ; Compagnons du devoir ; Copanef ; Constructys ; Copanef ; Ecole Centrale de Lille ; ESSEC ; FFA fédération française d'athlétisme ; FFFOD ; FPSPP ; GARF ; IRSN ; Opcalia Guadeloupe ; Opcalia Martinique Revue Fiduciaire ; Secours catholique ; Uniformation ; Union des Couveuses d'entreprises ; Université de Paris Sorbonne...

Centre Inffo poursuivra les opérations nationales de formation engagées depuis plusieurs années avec :

- le **ministère chargé de l'Éducation nationale** pour la formation des 35 correspondants académiques de formation continue ;
- le **CNFPT** pour la conception et l'animation des journées d'échanges de pratiques destinées aux agents des services de formation professionnelle et apprentissage des Conseils régionaux.

Expertiser

L'EXPERTISE JURIDIQUE

Centre Inffo a acquis une légitimité et une notoriété incontestables en droit de la formation.

Le cœur de la capitalisation de cette expertise réside dans l'ouvrage Les Fiches pratiques de la formation continue.

- **L'édition 2017 des Fiches pratiques** comporte l'analyse de l'ensemble des textes des réformes récentes impactant la formation et l'orientation en particulier la loi.

Sa version numérique (sur le site www.droit-de-la-formation.fr), actualisée en continu, propose de nombreux compléments : dossiers, synthèses, adresses utiles...

- **Des ouvrages et guides dérivés** seront édités en 2017 (Le Journal de l'année 2016, Remplir le bilan pédagogique et financier, Créer son organisme de formation).
- Centre Inffo proposera à nouveau son expertise à des **commanditaires privés** (entreprises, organisations professionnelles, Opcas, organismes de formation) pour la création et la rédaction de documents d'information et de communication sous marque blanche.

Avec l'appui des partenaires sociaux, Centre Inffo poursuivra en 2017 la modernisation de ses bases de données sur les outils paritaires (accords conventionnels, CQP, observatoires de branche) pour aboutir à un système d'information intégré déclinant les informations par branche.

SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE

- Le service d'assistance juridique sera développé dans le cadre des « consultations expertes » pour résoudre une question juridique complexe.
- Le développement d'accompagnements personnalisés courts se confirme sur trois thèmes :
 - les diagnostics courts et audits de conformité réglementaire des documents conventionnels et contractuels (cible : les services de formation des entreprises et les prestataires de formation) ;
 - le diagnostic à 360° du niveau de respect des obligations juridiques de l'activité d'organisme de formation : obligations vis-à-vis des clients, de l'administration, des stagiaires, des formateurs, de la comptabilité, de la publicité... ;
 - l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire.

Les productions d'expertise juridique en 2016

Publication en janvier des Fiches pratiques 2016 (format numérique et 2 tomes papier, 12 alertes juridiques mensuelles et 4 Lettres aux abonnés) et de trois guides juridiques (le journal de l'année 2015 ; le guide BPF 2016 ; les obligations des organismes de formation - édition 2016).

Pour des commanditaires : un guide sur la réglementation de la FPC pour Constructys ; des fiches sur les dispositifs de la FPC sur le portail de CCI France ; un document de synthèse sur l'apprentissage à destination de CFA de la branche CGM (Agefos PME).

Modernisation des bases de données

Pierre angulaire du nouveau portail Paritarisme-emploi-formation, la **base de données des textes conventionnels** (5 000 notices) a fait l'objet d'un important travail de modernisation : actualisation des données, création de 200 notices, intégration des arrêtés d'extension, création de la rubrique « BOCC à paraître » pour intégrer des accords non encore publiés au BOCC, harmonisation des intitulés des conventions collectives avec Légifrance, création de champs (ANI). En parallèle, cette base a été rendue interopérable avec les bases sur les OPCA, les CPNEFP et les signataires d'accords.

Une audience doublée sur le site www.droit-de-la-formation

Relayées sur les réseaux sociaux de Centre Inffo, les rubriques spécialisées du site www.droit-de-la-formation.fr ont doublé leur audience en 2016, passant de 30 000 en janvier à 60 000 consultations mensuelles en décembre. Les cinq thèmes de l'actualité juridique les plus consultés : la responsabilité de l'entreprise en matière de formation, l'accès des salariés à la formation, la sécurisation des parcours professionnels au cœur de la formation continue, prestataires de formation et bilan de compétences, contrats de travail avec formation en alternance.

17 missions d'expertise juridique pour un total de 32,5 jours : conformité juridique de documents, accompagnement à l'enregistrement de dossiers d'habilitation DPC dans le secteur de la santé.

L'EXPERTISE DOCUMENTAIRE

Centre Inffo actualise ses outils documentaires de référence pour le secteur emploi-formation :

- la **V12 du Formacode**, thésaurus de l'offre de formation, qui permet d'indexer dans des bases de données l'ensemble des caractéristiques des organismes de formation et des actions de formation, a été mise en ligne fin 2016. Centre Inffo propose aux professionnels de la documentation des formations adaptées pour s'approprier cette nouvelle version ;
- une **nouvelle édition du Thésaurus de la formation**, outil de référence pour la terminologie, sera finalisée au premier semestre 2017 ;
- de nouvelles productions **documentaires** seront disponibles sur le site Ressources de la formation, en accompagnement des événements et manifestations d'information réalisées par Centre Inffo.

L'EXPERTISE EN INGÉNIERIE ET LE CONSEIL SUR LE CHAMP EMPLOI-FORMATION

En 2017, Centre Inffo déploiera son offre d'accompagnement conseil sur quatre axes :

- le diagnostic et l'aide au positionnement ;
- l'ingénierie de certification : construction de référentiels, structuration des certifications en blocs de compétences, l'accompagnement des prestataires de formation à la constitution de dossiers de demandes d'enregistrement de certification au Répertoire national des certifications professionnelles et à l'Inventaire ;
- l'ingénierie pédagogique, RH et de formation ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ces chantiers se poursuivront notamment auprès des commanditaires suivants :

- **Union des Couveuses d'entreprise, Secours catholique, AFT** (Association Française des Transports) ;
- **l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire** (IRSN) qu'il accompagne depuis 2011 : appui technique à la mise en place en 2015 de ses écoles internes (Expertise, Crise, Stratégie, Management) et ingénierie pédagogique pour la création de modules de formation aux métiers de l'IRSN ;
- **le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle** du Gabon dans le cadre de l'appui à la mise en place du système national de certification, d'information et d'orientation ;
- **le COPANEF**, pour l'accompagnement des COPAREF dans le cadre de l'habilitation « formation à CléA ».

L'expertise et conseil en ingénierie en 2016

Ouvrages : publication du **Guide des métiers de la formation** (éditions Centre Inffo, janvier) et contribution à la rédaction de l'**ouvrage collectif** sur l'**alternance** aux Éditions Hachette, en partenariat avec Opcalia, Medef et Apec (parution en 2017).

29 prestations de conseil personnalisé en ingénierie de certification ont été délivrées pour une durée totale de 18 jours.

Les missions de conseil en ingénierie :

- **AFT** : accompagnement d'une refonte globale de l'offre d'orientation nationale ;
- **CopaneF-Coparef** : Alimentation de la base de données du CopaneF « organismes de formation habilités CléA » par régions - Poursuite de l'appui aux Coparef (Grand Est) à l'habilitation d'organismes formateurs à la certification CléA ;
- **IRSN** : poursuite de l'accompagnement à la conception de 7 modules pédagogiques, professionnalisation des ingénieurs-évaluateurs à l'animation de formation ;
- **Union des Couveuses d'entreprises** : accompagnement de la démarche qualité en réseau en formation pour les 63 couveuses.

LES ÉTUDES ET ENQUÊTES

Dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens, Centre Inffo s'attachera à développer de nouveaux baromètres et enquêtes sur la formation

Centre Inffo renouvellera en 2017 les études et enquêtes suivantes :

- pour le compte du **Cedefop**, deux études thématiques ;
- son **enquête annuelle sur les tendances et pratiques d'achat de formation**.



Kelixto

SE POSITIONNER EN INTERMÉDIATION ENTRE BESOINS DES ENTREPRISES ET L'OFFRE DE FORMATION DÉPLOIEMENT DE LA VERSION 2 DE KELIXTO

Centre Inffo poursuit la commercialisation de Kelixto auprès des entreprises et auprès des organismes de formation. Kelixto est un outil, en mode SaaS, d'optimisation des recherches d'actions de formation et de productivité pour les DRH et les responsables de formation. C'est aussi un outil de performance pour les organismes de formation. Centre Inffo a travaillé avec les utilisateurs de Kelixto afin d'en accroître l'efficacité, dans un esprit de sobriété et de simplicité de ses fonctionnalités et de ses interfaces. Au début de 2017, la nouvelle version sera totalement disponible.

PILOTER LA PERFORMANCE DE CENTRE INFFO

La mission de Centre Inffo lui confère des responsabilités particulières. Une démarche « d'opérateur responsable » est une des pierres angulaires de son action. Elle permet d'identifier précisément la volonté soutenue, dans la longue durée, d'un pilotage de la performance, où la transparence vis-à-vis de ses commanditaires est aussi déterminante que l'usage optimal des ressources publiques.

DES OUTILS DE PILOTAGE INTERNE RENFORCÉS POUR UNE PLUS GRANDE PERFORMANCE

Le renforcement du pilotage interne repose sur une hiérarchie impliquée et formée à tous les niveaux. Des outils de cartographie des processus, de cartographie des risques et d'élaboration des procédures de contrôle interne et de suivi des marchés sont mis en place.

Ces objectifs figurent désormais de façon détaillée dans des lettres de mission adressées à l'ensemble de l'équipe de direction.

Perspectives RH en 2017

Conscient de l'importance du capital humain, Centre Inffo met l'accent sur :

- l'accompagnement des salariés, sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux ;
- le partage de l'information au sein de l'association : Information régulière auprès de tous les salariés sur la vie de l'association et sur les activités en cours avec la mise en ligne des relevés de décisions des réunions de direction ;
- l'association des salariés aux orientations stratégiques avec l'ambition de développer les compétences nécessaires pour répondre aux nouveaux défis ;
- l'attention sur les organisations du travail au sein des unités afin, d'une part, d'en accroître les performances et la pertinence et, d'autre part, d'en rechercher en parallèle la qualité de vie au travail.

L'année 2017 sera marquée par :

- la mise en place d'une Délégation Unique du Personnel ;
- la modification du régime de complémentaire frais de santé ;
- la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion des temps et des activités ;
- la mise en œuvre de la dernière phase de la Déclaration Sociale Nominative.

PRIORITÉ A L'INFORMATION ET À LA FORMATION DU COLLECTIF DE TRAVAIL

Garantir un sentiment d'appartenance des salariés au collectif de travail en veillant en permanence à la meilleure diffusion possible des informations au sein de l'association est une préoccupation constante de la direction, avec l'instauration de rencontres régulières avec l'ensemble du personnel consacrées aux projets et réalisations de l'association et l'organisation de séminaires.

La priorité pour 2017 sera donnée à la formation des salariés et de l'encadrement et à la réalisation de projets collectifs dans le cadre d'initiatives des salariés soutenues par la Direction à l'occasion des 40 ans de l'association.

LE DÉPLOIEMENT DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES À LA PERFORMANCE DES OUTILS DE TRAVAIL

Depuis plusieurs années, Centre Inffo renouvelle les outils au cœur de ses processus de production et de gestion. **L'évolution du système d'information documentaire** se poursuivra en 2017 avec l'acquisition d'une plateforme de veille permettant de rationaliser et d'optimiser la recherche d'informations. Un logiciel dédié à la réalisation et l'exploitation des thésaurus est à l'étude.

Les **nouveaux outils de gestion commerciale** (un CRM et un logiciel de gestion de l'organisme de formation) implémentés en 2016 devraient être fiabilisés en 2017 pour permettre l'extraction de données commerciales exploitables pour accroître la fiabilité des actions de prospection et contribuer à l'amélioration du suivi clientèle.

Le renforcement de l'utilisation de nouveaux outils de réseaux sociaux de formation et d'évaluation (plateforme de formation à distance Moodle, Jamespot, webinaires) permettront aux collaborateurs/trices de Centre Inffo de développer une offre de service réactive et collaborative.

POURSUIVRE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Centre Inffo est une association socialement responsable. À cet effet, elle participe au mouvement contribuant au développement durable, sur les volets de l'environnement et de la responsabilité sociale.

S'inspirant du plan national « Administration exemplaire » Centre Inffo poursuivra en 2017 la mise en œuvre des trois grands objectifs qu'il s'est donné :

- diminution de la consommation de papier, de la consommation d'énergie et des gaspillages de toutes sorte ;
- utilisation de produits éco-labellisés ;
- limitation des transports motorisés.

La réalisation de ces objectifs s'appuie sur une



sensibilisation des personnels, des fournisseurs et des usagers des services de Centre Inffo aux gestes éco-responsables et à l'impact environnemental de leur activité. Quelques exemples de pratiques mises en œuvre : insertion d'une clause de responsabilité environnementale dans les marchés publics, développement du télétravail, visioconférences et usage des plateformes de formation à distance, dématérialisation des ouvrages, tri sélectif...

Enfin, l'ancrage de Centre Inffo en Seine-Saint-Denis ainsi que le recours à des prestataires de proximité, autant que possible, participent au rééquilibrage territorial.

Les réalisations 2016

- La gestion de la maîtrise des risques : élaboration des processus et procédures avec les équipes concernées
- Le déploiement du contrôle interne comptable
- L'internalisation plus forte de la fabrication/impression de documents supports d'événements et ouvrages
- Un accent particulier mis sur les procédures d'achat : systématisation des appels d'offres, mise en place d'un outil de dématérialisation consacré aux demandes et au suivi des achats

En ressources humaines

- l'élaboration et la présentation d'un mémento sur le CEP, au profit des salariés
- la création d'une base de données des Entretiens d'évolution professionnelle
- La refonte de la base de données économiques et sociales, en coopération étroite entre la DRH et les instances représentatives du personnel
- Une nouvelle version du plan de prévention des risques psychosociaux
- La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des temps et activités
- La préparation de la Délégation unique de personnel
- l'élaboration des orientations formation 2017/2019 et la mise en place du plan de formation 2017
- la création avec les IRP de nouveaux groupes de travail (situation de handicap, addictions)

POURSUIVRE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFFO

Centre Inffo se définit avant tout par sa mission de service public d'information sur la formation permanente.

Pour autant, afin d'assurer l'équilibre de son budget, un plan d'action prioritaire a été adopté en décembre 2014 par le Conseil d'administration pour développer les ressources de Centre Inffo mais aussi renforcer son positionnement au carrefour des réseaux d'information sur la formation. Ce plan sera poursuivi en 2017 en optimisant ses atouts.

Trois axes prioritaires

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA VISIBILITÉ DE CENTRE INFFO

Pour conforter ses missions de service public Centre Inffo devra être davantage connu des professionnels et décideurs des secteurs emploi-formation-orientation et du grand public. Pour ce faire, les pistes privilégiées dès 2015 seront poursuivies en 2017 :

- élaborer une stratégie de communication et organiser la fonction de communication au sein de Centre Inffo ;
- créer une ou plusieurs marques dédiées (pour les études-conseil, l'offre de formation, les événements...);
- renforcer les partenariats avec le CNEFOP, le COPANEF, le FPSPP et les acteurs régionaux ;

- concevoir un extranet pour les conseillers des cinq opérateurs nationaux du CEP, en lien avec le réseau des Carif-Oref et en partenariat avec l'Université ouverte des compétences.

RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Centre Inffo adaptera son offre de service avec une approche marketing, en la recentrant en fonction des besoins des différents publics auxquels il s'adresse :

- dans un objectif de qualité pour améliorer l'ergonomie des produits et mieux satisfaire les abonnés, clients et utilisateurs ;
- en recherchant une économie de ressources, à partir d'une offre « cœur de métier » qui s'adapte aux différents segments de publics ;
- en intégrant autant que possible les perspectives de démultiplication par l'usage de technologies permettant une offre à distance (webconférence, FOAD...).

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

De nouveaux champs d'action seront explorés et mis en œuvre, en particulier :

- les missions de conseil et d'accompagnement dans le secteur emploi-formation, ce qui implique la structuration de cette fonction au sein de Centre Inffo ;
- les études et enquêtes dans le secteur formation-orientation ;
- l'intermédiation entre l'offre et l'achat de formation, en développant l'outil Kelixto et en adaptant son modèle économique ;
- une offre de formation multimodale adaptée aux différents rythmes et besoins des clients de Centre Inffo.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES DE CENTRE INFFO

RATIONALISER ET OPTIMISER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE

Adopter une démarche marketing
Repenser la fonction commerciale

Réaliser une analyse approfondie
de l'offre de Centre Inffo, de ses
marchés cibles et de la concurrence

Segmenter l'offre de Centre Inffo
par activité et par marché

Faire baisser les coûts de préparation
et d'environnement

ACCROÎTRE LA NOTORIÉTÉ ET LA LÉGITIMITÉ

Organiser la fonction communication
au sein de Centre Inffo et élaborer
une stratégie de communication

Créer une ou plusieurs marques
dédiées (CI Etudes-Conseil,
CI Formation, CI Événements...)

Renforcer les partenariats
avec le CNEFOP
et les acteurs régionaux

Concevoir un extranet « CEP » en lien
avec les Carif-Oref, le CNEFOP
et d'autres partenaires

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE OFFRE COMMERCIALE

Étudier la demande, adapter les thèmes
de travail à l'actualité

Définir le modèle et les évolutions
de Kelixto

Développer une offre multimodale
de formation (FOAD) adaptée au client

Développer un suivi
post-formation

50 100

contacts commerciaux

COMMERCIALISER

La stratégie de développement commercial de Centre Inffo diversifie les techniques de vente (ventes combinées de produits, réalisation de ventes « flash » pour les ouvrages et sessions de formation) visant à accroître le panier moyen des clients et prospects de Centre Inffo. Les rendez-vous commerciaux sont significativement multipliés. Les sites de Centre Inffo sont utilisés comme supports de promotion (carrousel, bannières publicitaires) et les réseaux sociaux sont systématiquement mobilisés à des fins commerciales. En parallèle des informations d'actualité, la promotion de la 15^e Université d'hiver commencera en février 2017. Elle sera déterminante pour confirmer le succès de cette manifestation.

En 2017 :

- 50 100 destinataires des informations commerciales
- envoi à 20 reprises de L'Agenda, lettre commerciale bimensuelle de Centre Inffo
- préparation et publication de deux catalogues annuels :
 - offre de formation ;
 - produits et services.
- démarrage en février 2017 de la promotion de la 15^e Université d'hiver, tant auprès des participants que des partenaires financiers et sponsors
- présence de Centre Inffo (seul ou en soutien de la DGEFP) prévue sur des manifestations nationales et régionales consacrées à la formation et à l'orientation. Participation avec stands à des congrès et colloques de partenaires.

Un accord signé fin 2016 avec l'AFPA devrait renforcer ses relations commerciales avec Centre Inffo.

La parution des « Dossiers de la presse de Centre Inffo »

Envoyés sous format numérique à 50 000 contacts de Centre Inffo, ces nouveaux produits de communication ont connu des échos importants sur les sites internet et blogs de la formation. Publiés en fonction de l'actualité événementielle ou calendaire, ces dossiers valoriseront l'expertise de Centre Inffo en proposant des regards croisés (analyse juridique et en ingénierie, articles de presse, bibliographie).

La commercialisation en 2016

- 44 e-mailings (dont 15 Agendas) à une moyenne de 50 100 destinataires
- rendez-vous commerciaux
- parution de 3 catalogues : Produits et services 2016, « Offre de formation 2016 » et « Offre de formation 2016-2017 »

Stand de Centre Inffo sur des salons professionnels

- 2^e Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle (Paris, janvier 2016 avec la DGEFP)
- Premières Journées nationales de l'UNML (Marseille, avril 2016)
- 43^e colloque de la Formation continue universitaire (Metz, juin 2016)
- Ciriec 31^e Congrès international – Reims, septembre
- Colloque Régions de France - Reims, septembre
- Colloque des CIBC – Paris, septembre

A l'occasion des colloques de ses partenaires, Centre Inffo a créé un support personnalisé de communication commerciale, remis à chaque participant.

COMMUNIQUER

La restructuration de la fonction « communication » entamée en 2016 au sein de l'association sera poursuivie en 2017, avec notamment le recours aux services d'une agence externe et le recrutement d'un(e) responsable communication. La communication sera assurée essentiellement autour des produits et services experts de Centre Inffo : événements liés à l'actualité juridique et à la réforme, Fiches pratiques, Université d'hiver, presse et publications techniques. Pour autant, la communication sur l'image de Centre Inffo et son rôle d'animateur du débat public sera renforcée en 2017.

Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Centre Inffo est très présent sur les réseaux sociaux, qu'il utilise à des fins d'information, de communication et de promotion de son offre de service.

Il est actif sur :

- Facebook (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Twitter (comptes Centre Inffo, Ressources, Région et formation, Europe et formation, Refernet France, Orientation pour tous) ;
- Google + (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- LinkedIn (pages Centre Inffo, Orientation pour tous) ;
- Viadeo (page Centre Inffo) ;
- Youtube (la vidéothèque de Centre Inffo) ;
- Flickr (la photothèque de Centre Inffo).

ANNEXES

Annexe 1

TEXTES OFFICIELS

STATUTS RÉVISÉS À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012

Titre 1

FORMATION - DÉNOMINATION - OBJET - SIÈGE - DURÉE

Article 1

Il est créé, sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, une association dite : Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (Centre Inffo).

Article 2

L'association, placée sous la tutelle du ministre chargé de la Formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Article 3

L'association a pour missions dans le cadre des politiques publiques en matière d'orientation et de formation professionnelle tant nationales que territoriales, européennes et internationales :

1. d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
2. de développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs et des bénéficiaires de la formation professionnelle ;
3. d'assurer la mise en place d'un système d'information sur l'offre de système comportant l'ensemble des informations nécessaires pour rendre opérationnelle la prescription en ligne ;
4. d'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L.6111-4 du Code du travail, ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

Article 4

Le siège de l'association est fixé : 4, avenue du Stade-de-France 93200 Saint-Denis-La Plaine. Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

Article 5

La durée de l'association est illimitée.

Titre 2

COMPOSITION - ADMISSION - DÉMISSION - RADIATION

Article 6

L'association se compose de membres titulaires et de membres correspondants.

Les **membres titulaires** sont répartis en quatre collèges, composés chacun de six membres.

- a) Un collège des employeurs, composé de représentants d'organisations nationales représentatives d'employeurs, nommés sur proposition de ces dernières.
- b) Un collège des salariés, composé de représentants d'organisations syndicales nationales représentatives de salariés, nommés sur proposition de ces dernières.
- c) Un collège des pouvoirs publics, composé de représentants de l'administration, nommés sur proposition des ministres intéressés, à raison de :
 - un représentant du ministère chargé de la Formation professionnelle ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Agriculture ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
 - un représentant du ministère chargé de l'Industrie ;
 - deux représentants des Régions.
- d) Un collège des personnes qualifiées, composé de personnalités nommées en fonction de leur compétence.

Les membres titulaires sont nommés par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle.

Dans les collèges a), b) et c), des **membres suppléants**, en nombre égal à celui des titulaires, peuvent être désignés dans les mêmes conditions qu'eux.

L'assemblée générale peut désigner, à la majorité simple, sur proposition du conseil d'administration, des **membres correspondants**, personnes physiques ou morales, en raison de l'intérêt qu'elles portent à l'objet de l'association. Leur nombre est limité à 6.

Article 7

La qualité de membre de l'association se perd :

- par décès ;
- par démission ;

- par retrait du mandat que le membre détenait.

Cessent en outre de faire partie de l'association les membres correspondants dont la radiation a été prononcée par le conseil d'administration, l'intéressé ayant été entendu, et ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

Titre 3

DIRECTION - ADMINISTRATION

Article 8

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé des représentants des membres titulaires et des personnalités qualifiées.

Les membres appartenant au collège des pouvoirs publics sont nommés pour la durée des fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

Les membres des organisations professionnelles et syndicales définies à l'article 6 a) et b) sont désignés par l'organisation qu'ils représentent.

Le mandat des administrateurs est de trois ans. Il est renouvelable.

En cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires, les membres suppléants désignés par l'organisation qu'ils représentent les remplacent de plein droit dans l'exercice de leur mandat.

Le mandat des membres correspondants vient à expiration à l'échéance de celui des membres titulaires des collèges a), b) et c) définis à l'article 6. Ils peuvent être appelés, en fonction des questions prévues à l'ordre du jour, à siéger au conseil d'administration avec voix consultative.

Deux représentants du comité d'entreprise siègent au conseil d'administration avec voix consultative.

Les fonctions de membre du conseil d'administration et de membre du bureau sont gratuites.

Article 9

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, à bulletin secret, au scrutin majoritaire à deux tours.

La présence des deux tiers au moins des membres titulaires, ou à défaut, de leurs suppléants, est nécessaire. En cas de partage des voix, l'élection est prononcée au bénéfice de l'âge.

Lors de la séance d'installation du conseil d'administration, au début d'un mandat, cette élection se déroule sous la présidence du doyen d'âge.

Article 9 bis

Il est constitué au sein du conseil un bureau qui a pour tâche d'aider le président à préparer les réunions du conseil d'administration et de s'assurer de la bonne exécution de ses décisions entre les sessions.

Le bureau est composé de :

- 4 représentants pour le collège des syndicats de salariés ;
- 4 représentants pour le collège des employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des Pouvoirs publics : un de l'État et un des Régions ;
- 1 représentant pour le collège des personnalités qualifiées.

Le commissaire du Gouvernement et le Contrôleur d'État assistent au Bureau avec voix consultative.

Chacun des collèges désigne, à bulletin secret, ses représentants suivant la règle du scrutin majoritaire à deux tours. En cas de partage des voix, la désignation est prononcée au bénéfice de l'âge.

Le conseil d'administration répartit entre les membres du bureau, sur proposition du Président, les fonctions suivantes, à savoir :

- 4 vice-présidents ;
- 1 secrétaire ;
- 1 secrétaire-adjoint ;
- 1 trésorier ;
- 1 trésorier-adjoint.

Les réunions du bureau sont convoquées et présidées par le président.

Article 10

Le Conseil d'administration définit et contrôle la politique de l'association. Il délibère à la majorité des voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Sont soumis à l'approbation du conseil d'administration :

- les programmes et projets d'action y afférents ;
- les rapports d'exécution ;
- le budget ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration.

Il peut instituer toutes commissions spécialisées chargées d'étudier et de rapporter devant lui toutes questions relatives à l'objet de l'association. Il peut également entendre toute personne dont il juge la présence utile sur un point inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut attribuer l'honorariat à un membre du conseil au terme de son mandat en raison de sa contribution éminente au développement de l'activité du Centre Inffo.

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Article 11

Le président veille à l'exécution des décisions du conseil d'administration et au fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il peut se faire suppléer par un membre du bureau pour un ou plusieurs objets déterminés, avec l'approbation du conseil d'administration.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au directeur de l'association.

Article 12

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Le directeur, désigné conformément aux dispositions du décret n° 76-203 du 1^{er} mars 1976, modifié par le décret n° 2003-479 du 4 juin 2003, assure la direction permanente des services de l'association et exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le président.

Sous réserve de l'approbation du président, le directeur peut déléguer sa signature, pour nécessité de service, à titre temporaire ou permanent.

Le directeur siège de droit au conseil d'administration et au bureau, avec voix consultative.

Article 13

Le commissaire du gouvernement placé auprès de l'association est nommé par arrêté du ministre chargé de la Formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du gouvernement n'y fait pas opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la Formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

Article 14

Le personnel de l'association comprend :

- des salariés à durée déterminée ;
- des salariés à durée indéterminée.

Des fonctionnaires peuvent être détachés auprès de l'association afin d'y assurer des fonctions de directeur, de chef de département ou de service, ou de chargé d'études dans la limite maximum de trois emplois.

Les règles applicables au personnel de l'association sont approuvées par le ministère de l'Économie et des Finances.

Titre 4

RESSOURCES – CONTRÔLE FINANCIER

Article 15

Les ressources de l'association se composent :

- des subventions qui peuvent lui être accordées par les pouvoirs publics. S'agissant de l'État, dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre l'association et le ministère chargé de la Formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition de l'association après examen préalable du programme annuel d'activités ;
- des contributions éventuelles provenant d'organisations professionnelles ou syndicales et des Régions ;
- de la rémunération des prestations de services, de ressources propres et toutes recettes autorisées par la loi.

Article 16

L'association est soumise au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 55-773 du 26 mai 1955 modifié.

Titre 5

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 17

L'association se réunit en assemblée générale ordinaire, au moins une fois par an, sur convocation du président, quinze jours au moins avant la date fixée. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Cette assemblée se compose des membres titulaires et des membres correspondants, ces derniers y ayant voix consultative.

Article 18

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes qui lui sont présentés par le conseil d'administration et qui ont été arrêtés préalablement par le bureau.

Ne peuvent être traitées lors de l'assemblée générale que les questions portées à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la présence ou la représentation des deux tiers au moins des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants, étant nécessaire pour la validité de leurs délibérations. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Si le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration convoquera une nouvelle assemblée générale dans un délai de quinze jours au moins et de deux mois au plus et les délibérations de celle-ci seront valables quel que soit le nombre des membres présents.

Article 19

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres titulaires inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les formalités prévues par l'article 18.

Titre 6

MODIFICATION DES STATUTS - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 20

Les présents statuts pourront être modifiés, sur proposition du conseil d'administration, par la majorité des deux tiers des membres titulaires ou, à défaut, de leurs suppléants,

présents à l'assemblée générale convoquée extraordinairement.

Article 21

La dissolution de l'association ne pourra être prononcée, sur proposition du conseil d'administration, que par l'assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Pour délibérer valablement, cette assemblée devra réunir les deux tiers au moins des membres titulaires de l'association, et la dissolution ne pourra être décidée qu'à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés.

À défaut d'assemblée générale habilitée à statuer à cet effet, la dissolution de l'asso-

ciation pourra être prononcée par le ministre chargé de la Formation professionnelle.

Article 22

En cas de dissolution, la liquidation et la dévolution des biens seront assurées par le président de l'association, conformément aux conditions fixées soit par l'assemblée générale et avec l'assentiment du ministre chargé de la Formation professionnelle, soit par ce dernier, dans le cas où la dissolution serait prononcée par lui.

Le président du conseil d'administration, Louis-Charles VIOSSAT

DÉCRET N° 76-203 DU 1^{ER} MARS 1976 relatif au Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente - Version consolidée au 19 mai 2015

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 relatif à l'information pour la productivité des entreprises ;

Vu le décret du 21 décembre 1968 approuvant les statuts du centre national d'information pour la productivité des entreprises,

Article 1

L'association prévue par le décret n° 68-302 du 2 avril 1968 prendra le nom de Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente.

Article 2

Modifié par Décret n°2011-1773 du 5 décembre 2011 - art. 1

Le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (centre INFFO), placé sous la tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle continue, constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle continue.

Il a pour missions dans le cadre des politiques publiques en la matière tant nationale qu'européennes ou territoriales :

- 1° D'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national, à destination plus particulièrement des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Cette mission est réalisée en liaison avec les dispositifs régionaux d'information ;
- 2° De développer et de diffuser des supports d'information, de formation et de documentation à destination de l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle ;
- 3° D'assurer la fonction de chef de projet de la maîtrise d'ouvrage du portail constituant l'accès dématérialisé internet du service public de l'orientation prévu par l'article L. 6111-4 du code du travail ainsi que sa maîtrise d'œuvre.

Article 3

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 2 JORF 6 juin 2003

Le conseil d'administration est constitué de quatre collèges composés en nombre égal de représentants des employeurs, des salariés, des pouvoirs publics et de personnalités qualifiées.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle.

Article 4

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 3 JORF 6 juin 2003

Le directeur de l'association est nommé par le conseil d'administration. L'emploi peut être occupé par un fonctionnaire civil, placé en position de détachement. Dans

ce cas, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant et l'évolution de ses émoluments annuels, dans le respect et les limites compatibles avec les dispositions législatives et réglementaires applicables à son statut d'agent public.

Article 5

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 4 JORF 6 juin 2003

Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs signé entre le centre pour le développement de l'information sur la formation permanente et le ministre chargé de la formation professionnelle, des crédits prélevés sur le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, liés à la réalisation de ces objectifs, sont mis à la disposition du centre, après examen préalable du programme annuel d'activités.

Article 6

Modifié par Décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 - art. 49

L'association est soumise au contrôle budgétaire de l'État dans les conditions prévues par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Le commissaire du Gouvernement placé auprès du centre est nommé par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle. Il assiste au conseil d'administration avec voix consultative. En cas d'empêchement, il peut se faire représenter par un fonctionnaire placé sous son autorité.

Article 7

Modifié par Décret n°2003-479 du 4 juin 2003 - art. 6 JORF 6 juin 2003

Les délibérations du conseil d'administration sont transmises par son président au commissaire du Gouvernement. Elles sont exécutoires de plein droit si le commissaire du Gouvernement n'y a pas fait opposition dans les dix jours qui suivent la réception des délibérations.

S'il forme opposition, le commissaire du Gouvernement en réfère immédiatement au ministre chargé de la formation professionnelle, qui doit se prononcer dans un délai d'un mois. À défaut de décision notifiée dans ce délai, la délibération est exécutoire.

Article 8

Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles du décret n° 68-302 du 2 avril 1968.

Article 9

Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

JACQUES CHIRAC.

Le ministre de l'économie et des finances, JEAN-PIERRE FOURCADE.

Annexe 2

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS DE CENTRE INFO FORMALISÉS PAR VOIE DE CONVENTION

Centre Inffo attache une importance toute particulière au développement de partenariats pour optimiser ses missions. Les accords-cadres de partenariat détaillés ci-dessous sont fondés sur le principe de gratuité et d'échanges de service. Ils ne comportent pas de clauses financières (hormis la convention signée en 1996 avec l'InterCarif-Oref). Ils sont complétés par des programmes de travail annuels détaillant les activités prévues.

Partenaire signataire	Objet principal de la convention	Année de signature
Conventions en vigueur		
Agence Erasmus + France Éducation Formation	Coopération pour le programme Euroguidance	2014
ARF - Association des Régions de France	Accord-cadre pour optimiser la complémentarité des ressources entre acteurs régionaux et Centre Inffo	2005
Armée de Terre	Convention de partenariat concernant la sensibilisation, l'orientation et l'information des jeunes sur les débouchés professionnels proposés par l'armée de terre.	2013
CCI France	Diffusion d'information à destination des professionnels relevant des CCI	2015
Cité des métiers Paris	Présence hebdomadaire de collaborateurs de Centre Inffo sur le pôle « Trouver sa formation » pour orienter le grand public	2007
CNAM	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2010
CNCP Commission nationale de la certification professionnelle	Partenariats éditoriaux, actions partenariales d'information et de formation	2009-2011
COPANEF-FPSPP	Accord-cadre de coopération	2016
GARF - Groupement des acteurs et responsables de formation	Coopération et développement d'initiatives conjointes	2014
InterCarif-Oref	Coopération technique (+ clauses financières)	1996
Réseau ARIANE : INJRP, IRES, CIDJ, CDFT-CNAM, Céreq, Cité des métiers, ONISEP	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	2014-2015-2016
Sénégal - Dakar Office national de la formation professionnelle	Coopération, accompagnement au développement	janvier 2014
Unifformation	Contribution au portail Orientation pour tous et échange réciproque de données	2015
Worldskills - COFOM	Valorisation de l'organisation des Olympiades des métiers régionales et nationales	2015
Conventions prévues en 2017		
Armée de Terre	Renouvellement	
CNCP	Renouvellement	
Réseau des Carif-Oref	Actions partenariales et usage des données fournies par les Carif-Oref pour diffusion sur les outils nationaux portés par Centre Inffo (dont portail Orientation pour tous)	
Réseau ARIANE : AFPA, France Stratégie	Mutualisation des ressources et productions documentaires communs	
Université Paris Dauphine	Co organisation d'événements Co construction d'une offre certifiante	

Annexe 3

PARUTIONS DE LA PRESSE D'ACTUALITÉ

La presse d'actualité de Centre Inffo est disponible sur abonnement payant et/ou gratuit.
Le Quotidien de la formation, la version numérique d'INFFO FORMATION ainsi que les lettres thématiques et dossiers spéciaux sont accessibles sur le site thématique de Centre Inffo : www.actualite-de-la-formation.fr

INFFO FORMATION



Magazine bimensuel, vingt-deux numéros annuels. Diffusé sur supports papier et numérique sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Chaque numéro est diffusé aux abonnés par courrier tous les quinze jours. La version numérique du magazine est accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Parutions en 2016 : 22 numéros

Les thèmes des 22 dossiers A la Une parus en 2016 :

- 891 : Du 1^{er} au 14 janvier 2016 :
Quand la formation se met en scène (34 pages).
- 892 : Du 15 au 31 janvier 2016 : Les Fongecif après la réforme (34 pages).
- 893 : Du 1^{er} au 14 février 2016 :
CESE : Quelle contribution à la formation professionnelle ? (34 pages).
- 894 : Du 15 au 29 février 2016 :
14^e Université d'hiver de la formation professionnelle :
Le dialogue en action (42 pages). Numéro spécial consacré à l'UHFP 2016.
- 895 : Du 1^{er} au 14 mars 2016 :
Risques psychosociaux : la réponse formation (34 pages).
- 896 : Du 15 au 31 mars 2016 :
Quelle réglementation pour le travail des apprentis mineurs ? (34 pages).
- 897 : Du 1^{er} au 14 avril 2016 :
Réforme : Comment les organismes de formation s'adaptent ? (38 pages).
- 898 : Du 15 au 30 avril 2016 :
Responsabilité sociale des entreprises : la réponse formation (34 pages).
- 899 : Du 1^{er} au 14 mai 2016 :
Les universités à la conquête du marché de la formation continue (38 pages).
- 900 : Du 15 au 31 mai 2016 : Centre Inffo, témoin et acteur de quarante ans de formation professionnelle continue (54 pages).
Numéro spécial 40^e anniversaire de Centre Inffo.
- 901 : Du 1^{er} au 14 juin 2016 : Projet de loi égalité et citoyenneté :
Financer l'apprentissage de la maîtrise du français (34 pages).
- 902 : Du 15 au 30 juin 2016 : Entreprises, collecteurs, prestataires :
Quels contrôles après la réforme ? (34 pages).
- 903 : Du 1^{er} au 31 juillet 2016 :
La formation pour prévenir la radicalisation (36 pages).
- 904 : Du 1^{er} au 31 août 2016 :
Transition numérique : nouvelles compétences connectées (36 pages).
- 905 : Du 1^{er} au 14 septembre 2016 :
L'autoformation, « la » solution d'avenir ? (34 pages).
- 906 : Du 15 au 30 septembre 2016 :
Quel rapprochement pour le Copanef et le FPSPP ? (42 pages).
- 907 : Du 1^{er} au 14 octobre 2016 : Bertrand Schwartz, l'héritage
- 908 : Du 15 au 31 octobre 2016 :
L'outre-mer relève les défis de la formation (34 pages).

- 909 : Du 1^{er} au 14 novembre 2016 :
La troisième voie de certification : les CQP ! (34 pages).
- 910 : Du 15 au 30 novembre 2016 :
Valoriser l'apprentissage dans les métiers de l'industrie (34 pages).
- 911 : Du 1^{er} au 14 décembre 2016 :
Le congé individuel de formation à l'heure du CPF (34 pages).
- 912 : Du 15 au 31 décembre 2016 :
Allemagne, un modèle d'alternance exemplaire (34 pages).

Les dossiers de Centre Inffo

Les dossiers de Centre Inffo, une publication pilotée par les journalistes, en collaboration avec les autres unités de Centre Inffo.

Deux numéros publiés en 2016 :

- Les partenaires sociaux, pivots de la réforme, juin 2016 (33 pages).
- La lutte contre l'illettrisme, levier pour l'égalité réelle, septembre 2016 (33 pages).

Le Quotidien de la formation

Lettre numérique quotidienne payante
(cinq jours par semaine).

220
NUMÉROS AN

Consultable sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Chaque numéro est diffusé sur la messagerie des abonnés le matin à sept heures.

Accessible aux abonnés avec mot de passe sur le site www.actualite-de-la-formation.fr

Parutions en 2016 : 219 numéros (2 509 au 2 728).



Lettre numérique gratuite mensuelle sur l'orientation, en partenariat avec l'Onisep.

Parutions en 2016 : 11 numéros (n° 53 à 63), adressés à 6 148 abonnés gratuits.

Les archives d'Orientactuel sont disponibles sur :
<http://orientactuel.centre-inffo.fr/spip.php?page=archive>

Annexe 4

PRINCIPALES BASES DE DONNÉES DE CENTRE INFO EN ACCÈS LIBRE

Ces bases sont actualisées en continu et accessibles sur les sites thématiques de Centre Inffo

BASES DE DONNÉES ET COMMENTAIRES		CONSULTABLE À L'ADRESSE
Annuaire des acteurs de la formation	5 144 adresses	http://centre-inffo.fr/produits-et-services/services
Base bibliographique	43 142 notices, dont : • 13 012 notices d'ouvrages • 30 130 notices de revues	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Base-bibliographique.html
Accords de branche	4 915 notices Textes en vigueur, accords étendus ou non,	http://www.ressources-de-la-formation.fr/opac
CQP - Certificats de qualification professionnelle	1 233 CQP en vigueur + archives	Accès à cette base par le portail Orientation pour tous
FAR Formation et apprentissage en régions	490 aides régionales 191 Outils contractuels actuellement en vigueur (contrat de plan, SPRO, CPRDFOP, COM Apprentissage, Conventions plan 500 000 formations supplémentaires...) : 25 contrats de plan État-Régions 2015-2020, 26 contrats de projets 2007-2013 26 délibérations sur les SPRF et SPRO, 18 conventions SPRF/SPRO, 28 CPRDFP/CPRDFOP, 18 contrats d'objectifs territoriaux, 27 contrats d'objectifs et de moyens Apprentissage (génération 2011/2015), 4 chartes régionales SPRO, 19 conventions Etat/Régions « Plan 500 000 formations supplémentaires pour demandeurs d'emploi ». La base de travail compte plus de 245 outils contractuels car elle conserve l'historique.	www.regions-et-formation.fr
Certifications dans le champ des métiers de la formation	352 certifications Diplômes et titres	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Certifications-des-metiers-de-la.html
Organismes concourant à la professionnalisation des acteurs de la formation	1 142 organismes	http://www.ressources-de-la-formation.fr/Organismes-de-formation-metiers-de.html
Ressources pédagogiques numériques	700 produits	http://ressources-de-la-formation.fr/
Sites internet sur la formation	118 sites et bases de données recensés	au 31.12.2016

Annexe 5

CENTRE INFFO EN LIGNE

SITES INTERNET CRÉÉS ET/OU GÉRÉS PAR CENTRE INFFO

LES SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFFO

Centre Inffo	www.centre-info.fr
Boutique en ligne	boutique.centre-info.fr
Actualité de la formation	www.actualite-de-la-formation.fr
Droit de la formation	www.droit-de-la-formation.fr
Europe et formation	www.europe-et-formation.eu
Régions et formation	www.regions-et-formation.fr
Ressources de la formation	www.ressources-de-la-formation.fr
ReferNet France	www.centre-info.fr/refernet/
UHFP	www.centre-info.fr/uhfp/

OUTILS ET PRODUITS NUMÉRIQUES

Formacode	formacode.centre-info.fr
Orientactuel - La lettre de l'orientation	orientactuel.centre-info.fr

SITES ASSOCIÉS

Portail orientation-pour-tous	www.orientation-pour-tous.fr
Portail VAE	www.vae.gouv.fr
Paritarisme Emploi-Formation	www.paritarisme-emploi-formation.fr

SITES DE PARTENAIRES

CNEFOP	www.cnefop.gouv.fr
Constructys-FPC	guidefpc.constructys.fr

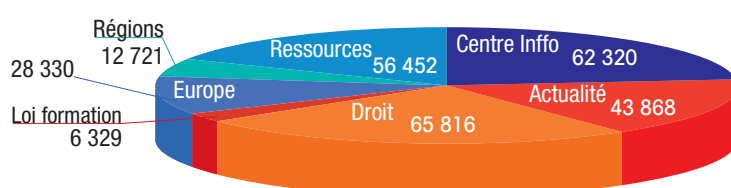
SITES COLLABORATIFS ET PÉDAGOGIQUES EN ACCÈS RÉSERVÉ À DES GROUPES D'USAGERS

Espace collaboratif de Centre Inffo	www.centre-info.fr/extranet
Webdoc intranet Centre Inffo	www.centre-info.fr/webdoc
Webdoc intranet Centre Inffo marchés publics	www.centre-info.fr/webdoc/marches
Espace numérique des administrateurs	www.centre-info.net/ena
Qualité de vie au travail	www.centre-info.fr/qvt/
Intranet du comité éditorial des sites	www.com-edito.centre-info.fr
Projet CléA	info.fr/clea

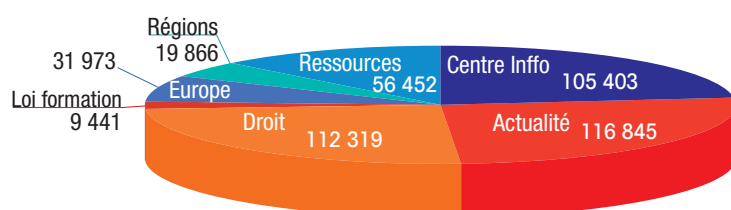
Centre Inffo sur les réseaux sociaux et sites de partage

Facebook	Centre Inffo	3 645 mentions j'aime la page
	Euroguidance	317 mentions j'aime la page
	Orientation pour tous	9 650 mentions j'aime la page
Twitter	Centre Inffo	6 095 abonnés
	Europe & formation	2 807 abonnés
	Régions & formation	3 858 abonnés
	Ressources de la formation	5 136 abonnés
	Orientation pour tous	4 283 abonnés
Google +	Centre Inffo	
	Orientation pour tous	
LinkedIn	Centre Inffo	
Viadeo	Centre Inffo	
YouTube	Chaine Centre Inffo	
	www.youtube.com/user/centreinfo	
Flickr	Base de photographies de Centre Inffo.	

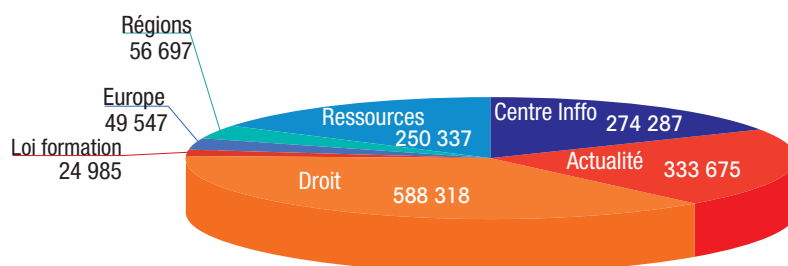
VISITEURS UNIQUES DES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES – 2016



VISITES DES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES – DÉCEMBRE 2016



NOMBRE DE PAGES VUES SUR LES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES – 2016



LES PRINCIPAUX SITES THÉMATIQUES DE CENTRE INFO

Centre Inffo

Ce site a vocation à être le portail d'entrée de tous les autres sites thématiques de Centre Inffo. Il présente les missions de Centre Inffo, ses produits et services et sa boutique en ligne.

www.centre-inffo.fr

Droit de la formation

Ce site rassemble tout le contenu relatif au droit de la formation.

En accès libre, on y trouve d'abondantes informations sur les droits et dispositifs de formation, l'annuaire des acteurs de la formation, l'accès aux sources juridiques : textes législatifs et réglementaires, circulaires, accords, jurisprudence, questions parlementaires, la réforme, des outils (modèles de conventions notamment).

Sur abonnement, on accède au contenu des **Fiches pratiques** (actualisé en continu) et à ses services associés (questions du mois, synthèses, alertes, etc.). Le site Loi-formation, ouvert en janvier 2014 pour donner une visibilité sur l'ensemble des textes relatifs à la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, a été intégré au site droit-de-la-formation.fr depuis juin 2015.

www.droit-de-la-formation.fr

Actualité de la formation

Ce site propose chaque jour de la semaine en accès libre la une du *Quotidien de la formation*. Également en accès libre, des documents qui font l'actualité (rapports, accords des partenaires sociaux, conventions État/régions, études etc.) ; des synthèses issues du *Quotidien de la formation* ou d'*INFFO FORMATION* ; un chiffre emblématique d'une actualité ; des infographies ; des articles biographiques sur des personnalités de la formation ; l'agenda.

Actualité de la formation propose par ailleurs un téléchargement en accès libre des dossiers de la presse de Centre Inffo et renvoie vers les autres sites de Centre Inffo. Il offre aussi un moteur de recherche permettant aux abonnés de retrouver un article en archive. Enfin, il présente une double entrée permettant aux visiteurs de s'abonner au *Quotidien de la formation* et à *INFFO FORMATION*.

www.actualite-de-la-formation.fr

Ressources documentaires de la formation

Ressources documentaires de la formation. Le nouveau portail documentaire ouvert en juin 2015 propose un accès à toutes les bases de données dont Inffo Doc, les accords de branches professionnelles, les ressources pédagogiques numériques... Une sélection de rapports officiels et les dossiers/bibliographies réalisés par la Documentation sont disponibles sur le portail entièrement remanié. Les prestations documentaires de Centre Inffo y sont détaillées. Un accès réservé est également proposé aux collaborateurs de Centre Inffo.

www.ressources-de-la-formation.fr

Régions & formation

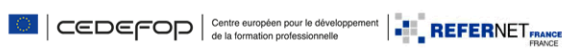
Ce site facilite l'appréhension des politiques et actions régionales par tous, notamment grâce à une ligne éditoriale qui privilégie une approche thématique. On y trouve une description de la formation et de l'orientation dans chacune des 17 régions, les informations et actualités régionales, en lien avec les Régions et Carif-Oref, ainsi que la base de données Formation et apprentissage en régions (FAR) qui intègre les 500 aides régionales, les contrats de projets, les CPRDFOP, les contrats d'objectifs territoriaux et contrats d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage, les conventions État-Régions du plan « 500 000 formations pour les demandeurs d'emploi »...

www.regions-et-formation.fr

Mis en ligne en 2011, ce site donne les clés de lecture de la formation hors de nos frontières : informations sur les politiques et pratiques de l'Europe, de l'Union pour la Méditerranée, et de la Francophonie. On y trouve notamment une description détaillée des systèmes de formation dans chacun des 27 autres États membres de l'Union européenne et des trois autres pays membres de l'Espace économique européen.

Une refonte du site pour l'ouvrir à l'international et devenir europe-international-et-formation.eu a été entamée en 2016 pour mise en ligne en 2017.

www.europe-et-formation.eu



Le Réseau européen ReferNet (animé par le Cedefop) permet des comparaisons entre les systèmes de formation professionnelle des 28 États membres plus l'Islande et la Norvège. Centre Inffo est à la tête du consortium français ReferNet France, la branche française du réseau de référence et d'expertise.

Ce site, développé par Centre Inffo en langue française, donne accès aux publications et aux bases de données du Cedefop, à celles du réseau ReferNet France sur les politiques et dispositifs de formation en France. Il propose des informations sur les événements les plus divers dans les domaines de la formation et de l'enseignement professionnels, et de toute forme d'apprentissage dans l'Union européenne, en s'appuyant sur l'expertise d'institutions nationales clés.

Refonte prévue en 2017.

www.centre-inffo.fr/refernet



Annexe 6

EN 2016, 4,3 MILLIONS DE PERSONNES ONT VISITÉ LE PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

LANCEMENT DE LA NOUVELLE VERSION DU PORTAIL ORIENTATION POUR TOUS

En 2016, Orientation pour tous a opéré une refonte complète à la fois visuelle et technique. De nombreuses nouveautés ont été mises en place pour faciliter la navigation et permettre à toute personne de trouver une information complète et objective sur leur orientation professionnelle :

- un moteur de recherche global type Google pour effectuer une recherche sur tout le site ;
- une rubrique « Régions » permettant une information au plus près des internautes ;
- un tutoriel pour guider la navigation des utilisateurs sur le site ;

De plus, cette nouvelle refonte valorise les nouveaux droits de la loi du 5 mars 2014 : compte personnel de formation (CPF) et conseil en évolution professionnelle (CEP).

OBJECTIFS AU SERVICE DU GRAND PUBLIC

Garantir à toute personne, quels que soient son âge, son statut ou son lieu de résidence l'accès à :

- une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération ;
- une orientation vers les structures susceptibles de lui apporter les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle.

LES DISPOSITIFS DE FORMATION

364 pages fournies par Centre Inffo dont :

- 70 fiches de dispositifs juridiques créés et harmonisés en 2016 selon une charte rédactionnelle commune

3 361 fiches métiers

1 569	fiches métiers de quarante-quatre filières professionnelles
733	fiches métiers de l'Onisep
531	fiches métiers de Pôle emploi (Rome)
528	fiches métiers des trois fonctions publiques

- 70 fiches actualisées sur les accords de branche pour le compte personnel de formation (CPF)
- 224 fiches actualisées sur les accords de branche pour le contrat de professionnalisation

UNE OFFRE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

- 292 160 actions de formation ;
- une base de données sur les certificats de qualification professionnelle (CQP) mis en œuvre par les branches professionnelles a été réalisée par Centre Inffo. (1 192 CQP).

Cette base de données intègre également les CQP inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

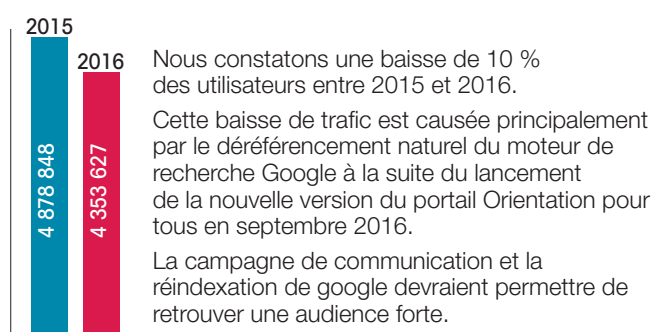
Elle permet à l'internaute de trouver pour chaque CQP (certificat de qualification professionnelle) :

- l'intitulé du CQP et l'autorité responsable ;
- le référentiel d'emploi ou de compétences ;
- le secteur d'activité ou les types d'emplois accessibles par le détenteur du CQP ;
- les modalités d'accès à la certification ;
- les modalités d'évaluation ;
- un contact au niveau de la branche.

QUELQUES CHIFFRES

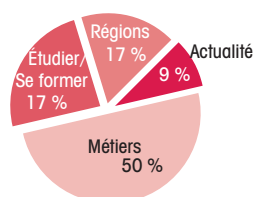
3 361	Fiches métiers
292 160	Actions de formation initiale et continue
43 568	Établissements
4 012	Lieux d'orientation

NOMBRE D'UTILISATEURS



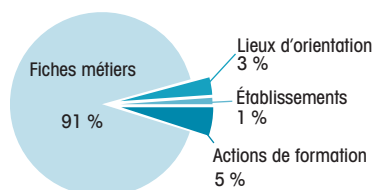
STATISTIQUES DEPUIS LA REFORTE (SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2016)

Que visitent les internautes ?



« Métiers » est la rubrique la plus consultée par les internautes, suivi de la rubrique Étudier / Se former, Régions et pour finir Actualités (hors moteur de recherche).

Que recherchent les internautes sur le portail ?



Les fiches métiers font partie des contenus les plus prisés avec plus de 1 300 000 pages vues durant la période.

FICHES MÉTIERS

Onisep	733
Rome	531
Total	1 264

Les trois fonctions publiques	fiches métiers
Fonction publique d'État	236
Fonction publique territoriale	242
Métiers de la santé	50
Total	528

44 filières présentes	fiches métiers
Agriculture	95
Ameublement	51
Armée de Terre	39
Artisanat (5 filières)	120
Assurance	15
Automobile (service)	45
Banque	24
Bâtiment	30
Chimie	44
Commerce interentreprises	17
Commerces de détail non alimentaires	32
Économie sociale et solidaire (ESS)	116
Entreprises du médicament	104
Étude et conseil	32
Fédération des enseignes de l'habillement (FEH)	14
Filière alimentaire	84
Habillement	33
Hôtellerie-restauration	34
Industries des papiers et cartons	23
Industries technologiques	155
Informatique	36
Matériaux pour la construction et l'industrie	22
Mutualité	33
Offices publics de l'habitat	11
Plasturgie	22
Presse	45
Propreté	13
Régies de quartier	10
Retraite complémentaire et prévoyance	27
Télécommunications	37
Textile (5 filières)	129
Transport et logistique	24
Travaux Publics	23
Union du grand commerce de centre ville (UCV)	24
Union sociale pour l'habitat	6
Total	1 569

UNE CONDUITE PARTENARIALE DE PROJET

Centre Inffo, en tant que maître d'œuvre du portail Orientation pour tous, a pris l'initiative de mettre en place un comité éditorial.

Missions du comité éditorial

La tâche du comité est de garantir la fiabilité et l'actualité des informations contenues dans le portail Orientation pour tous et de veiller à la pertinence et à l'actualité des données. C'est aussi une instance qui est force de proposition pour l'animation, la performance et l'évolution du site.

Composition du comité éditorial

- Branches professionnelles : propreté, industries technologiques, ameublement, chimie, bâtiment, travaux publics, assurances, médicament, automobile, numérique, plasturgie, habillement, transport et logistique.
- Confédérations professionnelles : Medef, UPA.
- Réseau Carif-Oref (Carif-Oref de Centre, Paca, Ile-de-France, Bretagne, Poitou-Charente).
- Organismes publics et opérateurs de l'orientation : ministère de l'Enseignement, Pôle emploi, Onisep, Dila, CNCP, Cnefop, Fongecif Ile-de-France, CIDJ, Apec.
- Opcas : Uniformalisation.

Périodicité : une fois tous les trois mois en moyenne.

TOUTES LES RÉGIONS PRÉSENTES SUR LE PORTAIL

Les 17 « nouvelles » régions sont présentes sur le portail Orientation-pour-tous. La mise en place du flux unique d'information à partir des bases de données des Carif fluidifie le transfert de données sur l'offre de formation.

LE PORTAIL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook <http://www.facebook.com/orientationpourtous>
 Twitter http://twitter.com/opt_orientation
 YouTube <http://www.youtube.com/user/orientationpourtous>
 Page Google + <https://plus.google.com/+Orientation-pour-tousFr/>
 Page LinkedIn et Pinterest

Annexe 7

LISTE DES SIGLES

AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
ARF	Association des Régions de France
CARIF	Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation
CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le CREFOP)
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CEN	Centre européen de normalisation
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CNCP	Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFOP	Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CNFPTLV)
CPNFP	Comité paritaire national pour la formation professionnelle (remplacé en 2014 par le COPANEF)
COPANEF	Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 au CPNFP)
COPAREF	Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (a succédé en 2014 à la COPIRE)
COPIRE	Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi (remplacée en 2014 par le COPAREF)
CPF	Compte personnel de formation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREFOP	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (a succédé en 2014 au CCREFP)
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
EFOP	Emploi-Formation Orientation professionnelles
FOAD	Formation ouverte et à distance
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
OREF	Observatoire régional emploi-formation
RCO	Réseau des Carif-Oref
RGAA	Référentiel général d'accessibilité pour les administrations
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles



Centre pour le développement
de l'information sur la formation permanente

4, avenue du Stade-de-France
93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

Tél. 01 55 93 91 91
Fax. 01 55 93 17 28

www.centre-inffo.fr